

MANDATURE 2014 - 2020

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL DU 12^E ARRONDISSEMENT
TENUE LE LUNDI 4 DECEMBRE 2017 - 19 H 00
EN LA SALLE DES FETES DE LA MAIRIE**

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, préside la séance qu'elle déclare ouverte à 19 H 00.

Mme Manon GROMBERG est désignée secrétaire de séance et procède à l'appel nominal (DELIB 12-2017-221) (24) membres sont présents, le quorum (16) est donc atteint.

Etaient présents : Mme ATLAN-TAPIERO, Mme BARATTI-ELBAZ, M. BONNET-OULALDJ, M. BOUIGUE, Mme CHARNOZ, Mme CHOPIN GENET, M. GREAU, M. GREGOIRE, Mme GROMBERG, Mme HONORÉ, Mme KOMITES, Mme MONTANDON, M. MOULIN, M. NAJDOVSKI, M. PEUTILLOT, Mme PIERRE-MARIE, M. ROMERO-MICHEL, M. SEINGIER, Mme SLAMA, Mme TAÏEB, Mme TAVAUZ, M. TEISSEIRE, M. TOUZET, Mme VELAY-BOSC.

Etaient excusés : M. HAAB, Mme MARQUIS, Mme ROTA.

Pouvoirs : M. MARGAIN (pouvoir donné à M. SEINGIER), M. MISSIKA (pouvoir donné à M. GREGOIRE), Mme VIEU-CHARIER (pouvoir donné à M. BONNET-OULALDJ)

Arrivée, à 19 H 20, de Mme MARQUIS, après l'approbation du procès-verbal ;

Sortie, à 20 H 10, de Mme GROMBERG, après le débat organisé autour de la Communication de la Maire relative aux solidarités ;

Retour, à 20 H 15, de Mme GROMBERG, après le vote de la délibération DASES 20170040 ;

Départ, à 20 H 42, de Mme KOMITÈS (pouvoir donné à M. BOUIGUE), après le vote de la délibération 20170162 ;

Sortie, à 20 H 45, de M. PEUTILLOT, après le vote de la délibération DLH 20170162 ;

Retour, à 20 H 48, de M. PEUTILLOT, après le vote de la délibération DLH 20170243 ;

Départ, à 21 H 10, de M. BONNET-OULALDJ (pouvoir de Mme VIEU-CHARIER) (pouvoir donné à Mme BARATTI-ELBAZ), après le vote de la délibération DASCO 20170165.

- DELIBERATION (12-2017-032) : Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil du 12^e arrondissement du LUNDI 6 NOVEMBRE 2017.

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris, rapporteure :

« Bonsoir à toutes et à tous. Je sou mets à votre vote l'adoption du procès-verbal de la séance du 6 novembre 2017. Madame ATLAN-TAPIERO. »

Mme Corinne ATLAN-TAPIERO, Conseillère d'arrondissement :

« Merci, Madame la Maire. Je voudrais intervenir sur ce compte rendu sur deux points. Vous vous présentez comme un parent de la transparence, et je trouve cela très bien. Pourtant à la lecture du compte rendu reçu fort tard, 99 pages, je me rends compte qu'ont été expurgés du compte rendu les propos peu amènes de notre collègue et les propos scandaleux de Monsieur TEISSEIRE, ne gardant que votre réponse. Je la cite : « *Monsieur TEISSEIRE, répondez globalement et n'entrez pas dans un dialogue avec les élus de l'opposition qui vous écoutent silencieusement.* » Je dois dire qu'en lisant le compte rendu, cette réponse arrive comme un cheveu sur la soupe.

Vous nous avez, hélas, Madame la Maire, habitués depuis le début de votre mandat à un mépris souverain des élus de l'opposition par votre attitude, vos mimiques, vos ricannements lors de nos interventions. Mépris renforcé par un règlement intérieur qui ne nous permet pas de répondre aux propos tenus. Voyez-vous, ce n'est pas notre sens ni notre conception de la démocratie.

En politique, je vous citerai Gandhi qui dit que la règle d'or de la conduite est la tolérance mutuelle car nous ne penserons jamais tous de la même façon. Nous ne verrons qu'une partie de la vérité et souvent sous des angles différents.

Nous voulons intervenir sur un autre point. Lors du dernier Conseil d'arrondissement, nous avons été accueillis par une douzaine de cars de CRS, des vigiles en surnombre en raison du vœu contre la Foire du Trône que vous aviez déposé. Visiblement, la Mairie centrale n'était pas de votre avis puisque ce vœu a été tordu, rejeté. Si j'en crois *La Pravda* municipale, autrement dit *Le Parisien*, ce vœu a été rejeté. En vous adressant aux journalistes, Madame la Maire, vous avez dit la chose suivante : « *Nous avons voulu acter que la Foire du Trône allait rester dans le 12^e arrondissement car sa relocalisation s'avère difficile, mais le statu quo n'est pas satisfaisant. Il faut avancer sur la réduction des nuisances.* »

Il nous semble que si telle était votre intention première, Madame la Maire, votre vœu aurait dû être d'une toute autre teneur et les forains seraient venus eux-mêmes le soutenir. Vous auriez ainsi épargné des dépenses coûteuses aux moyens de l'Etat. Je vous demande, Madame la Maire, de bien vouloir vous expliquer sur cette intention. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci, Madame ATLAN-TAPIERO. Je ne vais pas répondre à votre seconde question. Ce n'est pas à l'ordre du jour et je n'ai pas à répondre à vos injonctions d'explication. En revanche, pour la première question concernant le procès-verbal, est-ce que vous pourriez nous préciser quelles pages et quels paragraphes vous souhaiteriez voir modifiés ? Où souhaitez-vous faire des propositions de modifications pour que ce soit plus conforme à nos échanges ? Je rappelle que ne sont retranscrits dans le procès-verbal que les propos tenus micros ouverts. Ce sont les seuls qui peuvent être utilisés

par les personnes qui retranscrivent nos échanges. Si vous avez des propositions de modifications, voulez-vous bien nous les signaler, Madame ATLAN-TAPIERO ? »

Mme Corinne ATLAN-TAPIERO, Conseillère d'arrondissement :

« Il ne m'appartient pas de remodifier les propos tenus. Cela se situe à la page 61 du compte rendu. Je pense que Monsieur TEISSEIRE pourra les relire et les réécrire conformément à la façon dont il les a tenus. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Très bien. Je note que vous n'avez pas de proposition de modifications pour ce procès-verbal. »

Mme Corinne ATLAN-TAPIERO, Conseillère d'arrondissement :

« Ce n'est pas moi qui ai parlé, mais Monsieur TEISSEIRE. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« D'accord. En l'absence d'autres interventions, je vais soumettre au vote ce procès-verbal. Je ferai quelques commentaires sur le mépris par la suite.

En ce qui concerne le mépris de l'opposition, je vous engage, chère collègue, à regarder ce qui se passe dans les autres arrondissements, et nous en reparlerons, sur un certain nombre d'événements factuels. Je peux de temps en temps faire des grimaces, je vous l'accorde. C'est un défaut. Mes parents ont essayé de me corriger depuis que je suis toute petite. J'ai un peu de mal. Pour le reste, regardez les faits, regardez les actes, regardez la place qui vous est donnée, et la parole qui vous est donnée. Elle n'est jamais méprisante. Elle est au contraire toujours respectueuse. A chaque fois que vous voulez vous exprimer dans cette instance, vous, comme les autres élus, êtes invités à lever la main. Je n'ai pas le droit d'empêcher un élu de s'exprimer en Conseil d'arrondissement. Je ne vous ai jamais refusé de vous exprimer en Conseil d'arrondissement. Je ne vous laisserai pas dire l'inverse. A chaque fois que vous souhaitez vous exprimer, levez la main, allumez votre micro et ce que vous dites est retranscrit le plus fidèlement possible dans le procès-verbal. Il peut y avoir des erreurs. C'est pourquoi nous l'examinons systématiquement à chaque début de séance pour que les propos qui ont été tenus puissent être retranscrits le plus fidèlement possible. Jusqu'à présent, ce fut le cas le plus généralement, et je m'en réjouis. »

Votants : 22 dont 1 pouvoir

Pour : 20 voix dont 1 pouvoir :

12 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen
03 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir
05 voix groupe Ecologiste

Contre : 02 voix groupe Les Républicains

Abstention : 0

Délibération adoptée à **la majorité absolue** des suffrages exprimés.

Personnes présentes à la séance du LUNDI 6 NOVEMBRE 2017 et présentes ou ayant donné pouvoir à la séance du LUNDI 4 DECEMBRE 2017.

Mme BARATTI-ELBAZ, M. BONNET-OULALDJ, M. BOUIGUE, Mme CHARNOZ, Mme CHOPIN GENET, M. GREAU, M. GREGOIRE, Mme GROMBERG, Mme HONORÉ, M. MOULIN, M. NAJDOVSKI, M. PEUTILLOT, Mme PIERRE-MARIE, M. ROMERO-MICHEL, Mme SLAMA, Mme TAÏEB, M. TEISSEIRE, M. TOUZET, Mme VELAY-BOSC, Mme VIEU-CHARIER (pouvoir donné à M. BONNET-OULALDJ).

(DELIB 12-2017-222)

- DELIBERATION (12-2017-033) : Adoption de la procédure d'urgence.

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris, rapporteure :

Votants : 28 dont 3 pouvoirs

Pour : 28 voix dont 3 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir
03 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir
05 voix groupe Ecologiste
05 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2017-223)

Débat organisé autour de la Communication de la Maire relative aux solidarités.

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Je propose d'aborder le débat autour de la communication relative aux solidarités. Je salue la présence dans la salle de certains acteurs de la solidarité, notamment Sylvie PAYAN qui représente la DASES. Madame KOMITÈS qui s'occupe de ce sujet dans le 12^e arrondissement, quelques mots pour introduire cette communication assez complète qui vous a été transmise avec l'ordre du jour. »

Mme Pénélope KOMITÈS, Adjointe à la Maire de Paris, Conseillère de Paris, rapporteure :

« Quelques mots, Madame la Maire. Bonjour à tous. Merci aux acteurs présents dans la salle. Cette communication va nous permettre de mettre en lumière aussi bien les actions de la Ville de Paris que de la Mairie du 12^e arrondissement en matière de solidarité sur un champ très vaste puisqu'il concerne aussi bien les personnes âgées en perte d'autonomie que les seniors, que les personnes en situation de handicap adultes ou enfants, des familles en difficulté. Un focus particulier en cette période hivernale sur les personnes dans la rue, sans abri et demandeurs d'asile. Une politique municipale très volontariste déclinée avec un certain nombre de grands schémas parisiens, notamment le pacte contre la grande exclusion porté par ma collègue, Dominique VERSINI, ou le schéma relatif à l'autonomie des personnes âgées ou encore en situation de handicap.

La grande exclusion est une compétence de l'Etat. En dépit de tous nos efforts depuis 20 ans, il y a encore beaucoup de personnes en situation de précarité. Aujourd'hui, nous avons créé plus de 2 000 places supplémentaires depuis le début de la mandature pour l'hébergement d'urgence sur ce territoire. Paris dépasse les 10 000 places d'hébergement d'urgence, soit 40% de l'ensemble des hébergements collectifs en Ile-de-France. Même si nous continuons à créer des places d'hébergement, il faut toujours poser la question aux collectivités de petite et de grande couronne, que chaque collectivité se pose la question de créer des places sur son territoire.

Quelques grands axes sur l'hébergement d'urgence et la grande exclusion. Un travail sur l'accès aux droits, un travail sur la prévention des expulsions. Il faut travailler en amont. Il faut intervenir le plus rapidement possible auprès des populations les plus en difficulté. Les plus vulnérables étant les familles à la rue, les femmes enceintes ou isolées ou encore les mineurs isolés. Il faut travailler sur la réinsertion sociale et professionnelle.

Un mot sur le handicap. Mon collègue à l'époque, Bernard JOMIER, a travaillé sur le schéma, avec une volonté de rendre la ville de Paris accessible à tous les types de handicap et essayer d'atteindre l'objectif qu'aucune personne ne soit sans solution d'accompagnement, adultes comme enfants. Un travail très important a été effectué pour réduire tous les délais d'attente de la Maison Départementale des Personnes Handicapées, que ce soit des enfants ou des adultes. Un travail important sur l'autisme, avec la mise en place de diagnostics et de dépistage précoce dès l'âge de 18 mois. Un axe important sur l'accès au logement individuel, sachant que nous aurons créé 900 nouveaux équipements très rapidement. Sur l'offre médico-sociale, nous aurons créé plus de 420 places sur la mandature, ce qui va porter le total de places à Paris à 4 140. L'idée est bien d'endiguer les départs lointains et non souhaités, en particulier des enfants vers des pays comme la Belgique.

Je vais donner quelques exemples de ce que nous avons pu faire, notamment l'ouverture d'une épicerie sociale qui délivre des produits alimentaires et qui réapprend aux personnes à cuisiner avec des produits de base. La création d'un restaurant solidaire, rue Eugénie Eboué, qui peut accueillir 130 personnes le soir. Un travail sur la redistribution des invendus. Un focus sur la création de lieux de vie adaptés à des besoins variés, que ce soit sur de l'exclusion, du handicap ou des personnes âgées. L'ouverture rue Baron-Leroy d'une Maison Relais Pension de Familles gérée par le CASP avec 51 places. Deux foyers d'hébergement pour personnes en situation de handicap qui ont mis longtemps à voir le jour dans cet arrondissement. L'un est à côté, le Foyer de la Planchette, et le Centre Louise Dumonteil, rue Mousset-Robert. Ils s'ajoutent à de nombreux établissements qui existent dans l'arrondissement, notamment des structures médicalisées pour enfants, notamment autistes. Je citerai, parce qu'il s'agit d'une belle réussite et que nous en avons entendu parler, et Dieu sait que nos oreilles ont sifflé sur ce sujet, l'aire d'accueil des gens du voyage dans le Bois de Vincennes. Cette ville se met enfin d'équerre avec ses obligations légales. Bientôt, une autre aire des gens du voyage va ouvrir dans Paris. Un travail se fait au fur et à mesure des mois. Il s'agit de localiser, au regard de la situation d'extrême urgence, des sites temporaires, des sites intercalaires pour offrir des places d'hébergement d'urgence. Ce fut le cas d'un certain nombre de sites dans cet arrondissement, à la Caserne de Reuilly, la Redoute de Gravelle et l'Avenue Daumesnil.

Nous nous mobilisons. Je voudrais remercier tous les bénévoles, tous les habitants, les conseillers de quartier qui se mobilisent pour l'accueil des demandeurs d'asile ou des migrants depuis septembre 2016, avec beaucoup de travail et de solidarité sur l'organisation de concerts, de collectes solidaires. Aujourd'hui, nous avons accueilli presque 600 personnes sur ce sujet depuis la vague d'arrivée de migrants dans le pays.

D'autres projets sont lancés, notamment de l'intercalaire avec un projet rue de Prague dans un hôtel qui se transformera en pension de familles, Quai de la Râpée pour des femmes isolées. Le projet emblématique du bastion de Bercy avec un centre d'hébergement d'urgence qui accueillera, pour une durée de 7 ans, un peu plus de 300 places à destination de familles et de personnes isolées. C'est un grand plaisir vu la restructuration extrêmement qualitative de deux EHPAD dans cet arrondissement, l'EHPAD Catherine Labouré et l'EHPAD des Petites Sœurs des Pauvres sont deux très belles réussites architecturales. Elles vont permettre à des personnes âgées ou en perte d'autonomie de vivre dans de meilleures conditions. Le projet de l'EHPAD Labouré est une restructuration, mais il y a également des places pour jeunes seniors atteints d'Alzheimer. Pathologie peu prise en charge dans ce pays. Une résidence pour femmes à la rue. Un clin d'œil à ma collègue, Madame MARQUIS, une crèche. Il s'agit d'un très beau projet en termes de mixité sociale. La rénovation des Bains Douches. Nous avons vu la création d'un établissement d'urgence pour des femmes victimes de violence. Mais ce projet est aujourd'hui fragilisé par les engagements de la Région Ile-de-France et l'attentisme de l'Etat sur la question du financement de ce type de structure, ce qui est toujours extrêmement désagréable. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, Madame KOMITES, de cette présentation. Vous avez dit de nombreuses choses, mais d'autres choses dans la communication traduisent bien notre engagement majeur sur tous les sujets de la solidarité, en particulier sur l'hébergement d'urgence avec le début du plan grand froid. Je crois que le 12^e arrondissement prend toute sa part dans l'effort que Paris doit faire pour mettre à l'abri tous ceux et toutes celles qui dorment à la rue. Il serait bien que tous les élus du Grand Paris fassent la même chose et que l'Etat se retrouve devant la situation d'avoir beaucoup de lieux proposés et qu'il y ait de quoi dépenser tout son argent pour mettre à l'abri tout le

monde. Nous en sommes malheureusement loin pour l'instant. Madame MONTANDON, vous vous êtes inscrite dans ce débat. »

Mme Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris :

« Merci, Madame la Maire. Nous adhérons aux efforts de la Ville pour améliorer la solidarité au sein de notre commune. Nous saluons les mesures mises en place détaillées dans cette communication. Seuls 30% de ceux qui appellent le 115 se voient offrir une solution. C'est encore bien trop faible. La crise des migrants n'a fait qu'amplifier ce phénomène. Le défi de l'Etat est immense. Nous souscrivons aux initiatives de la Ville parce qu'elles sont concrètes et responsables.

Cependant, permettez-moi d'émettre quelques petits bémols. Un premier bémol concernant les seniors parisiens qui ont tendance à être parfois malmenés avec la réforme de Navigo émeraude et améthyste. Fin 2014, la Maire de Paris a décidé de revoir la grille des participations pour les personnes âgées pour leur titre de transport. Auparavant, c'était 40 euros, sauf pour les bénéficiaires de minimas sociaux et anciens combattants. Mais le tarif est désormais fixé sur les conditions de ressources des usagers. Pour de nombreuses personnes âgées bénéficiant de cette prestation, c'était un moyen de lutter contre l'isolement. Par conséquent, 20 000 bénéficiaires de moins dans les tranches d'imposition comprises entre 0 et 992 euros. Près de la moitié des bénéficiaires en moins dans la tranche d'imposition comprise entre 992 et 1 600 euros. Sauf à considérer que ces usagers ont des revenus si favorables qu'ils peuvent s'acquitter d'une participation de 120 ou de 100 euros pour leur titre de transport, nous pouvons dire que la réforme de la carte émeraude a bien produit des effets anti-sociaux.

Deuxième bémol, sur les personnes en situation de handicap. La mise en accessibilité des équipements est encore trop lente en dépit d'un objectif ambitieux énoncé. Je vous interpelle aussi sur l'accessibilité de la voirie. Nous avons eu l'occasion de discuter de cette mauvaise accessibilité, des trottoirs encombrés, des chaussées en mauvais état lors du plan piéton. Mais je tenais à signaler que ces remarques sont toujours d'actualité.

J'ai une question spécifique par rapport à l'accueil des enfants en situation de handicap, notamment de handicap mental. J'ai une question sur l'école Tournesol qui fait un travail exemplaire et qui se situe à la halle Gabriel Lamé. J'ai cru comprendre que le renouvellement de son bail n'était pas prévu pour la rentrée prochaine. Je voulais savoir si cela était confirmé ou si vous aviez un plan de relocalisation. Je trouve vraiment que cette école fait un travail fabuleux.

Même si cela a été évoqué lors de la communication, je voulais rendre hommage aux différents acteurs associatifs, aux bénévoles, à la générosité des Parisiens qui choisissent régulièrement des projets solidaires dans le cadre du budget participatif comme la rénovation des Bains Douches avec la Bagagerie. Une petite suggestion : l'ajout d'un service d'accès numérique qui leur permettrait d'avoir, au-delà d'une domiciliation, une identité numérique. Aujourd'hui, il s'agit d'une condition de la recherche d'emploi, de l'intégration dans notre société. Cela faciliterait l'insertion des SDF.

Concernant la seule délibération rattachée à ce débat, nous voterons favorablement. Merci. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, Madame MONTANDON, pour ces questions. Madame MARQUIS. »

Mme Lunise MARQUIS, Adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement :

« Merci, Madame la Maire. Je tiens à remercier Madame KOMITES pour son travail sur les solidarités. Concernant la délégation sur les familles, les foyers pour les familles que nous ouvrons sont une fierté pour notre arrondissement. En rendant leur dignité aux parents, leurs enfants grandiront mieux et deviendront des adultes épanouis. L'épanouissement est très important pour nous et commence dès la petite enfance. Je tiens à remercier Madame KOMITES pour son travail auprès des structures de petite enfance de l'arrondissement.

Nous avons deux structures associatives gérées par L'apate, la Maison Dagobert et le Jardin Paul Pernin qui accueillent des enfants âgés de 3 mois à 6 ans, dont des enfants porteurs de handicaps, notamment de lourds handicaps. Cela permet une vraie mixité avec des enfants qui n'ont pas de handicap. Je me réjouis aussi de toutes nos crèches municipales qui accueillent de plus en plus d'enfants handicapés. Nous avançons à grands pas. L'ouverture de la structure associative de 66 places et du jardin d'enfants de 27 places sur le terrain de la Fondation Rotschild qui ouvrira en 2019 et qui accueillera 30 enfants en situation de handicap. Merci pour tout cela, Madame KOMITES, car je sais que vous avez énormément travaillé sur ces projets. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci, Madame MARQUIS, de rappeler nos efforts pour l'accueil de tous les enfants, qu'ils soient porteurs de handicap ou pas. Madame HONORE. »

Mme Evelyne HONORE, Adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement :

« Merci, Madame la Maire. Je souhaite saluer tout particulièrement la mobilisation des associations engagées dans notre arrondissement dans la redistribution des invendus alimentaires à destination des plus démunis. Je citerai trois associations, rue Edouard Robert dans les locaux de Paris Habitat, l'épicerie solidaire de la Croix Rouge met en vente à des prix extrêmement bas depuis 2014, les denrées alimentaires collectées avant leur date d'expiration auprès des supermarchés. Deux fois par semaine, le mardi et le vendredi, l'association Hologramme Global glane des invendus du marché Daumesnil afin de pouvoir animer une redistribution solidaire au kiosque citoyen de la Place Félix Eboué. Aujourd'hui, cette association a lancé un appel sur sa page Facebook pour engager des bénévoles à passer dès demain parmi les stands de commerçants pour collecter les invendus et les redistribuer. Ceci est très impressionnant. L'association «Le chaînon manquant» assure quant à elle la redistribution à des lieux d'accueil dédiés aux sans abris, notamment le Centre Mazas dans le 12^e, les invendus encore consommables des commerçants de l'arrondissement. Ces actions s'inscrivent tout naturellement dans le plan stratégique de lutte contre le gaspillage alimentaire de la Ville adopté au Conseil de Paris des 3, 4 et 5 juillet 2017.

En ce qui concerne la récupération des invendus sur les marchés alimentaires. Dans le cadre des nouveaux contrats de délégation de service public pour la gestion des marchés alimentaires parisiens, les délégataires sont tenus désormais de développer des partenariats avec des associations locales pour mettre en place la redistribution des fruits et légumes invendus encore consommables. Ainsi, nous avons pu voir ces associations intervenir sur notre marché du 12^e arrondissement.

Concernant le soutien aux associations pour le ramassage des invendus alimentaires, identifié comme une action structurante du plan de lutte contre le gaspillage alimentaire, la Ville a lancé un appel à projets pour soutenir le dispositif de collecte et de redistribution des invendus alimentaires. Les associations lauréates doivent bénéficier d'une subvention pour s'équiper en moyens logistiques ou en équipements de cuisine afin de récupérer les invendus alimentaires des supermarchés et préparer des repas aux plus démunis. C'est ainsi que l'association Hologramme a pu récemment acquérir un triporteur remorque.

Je rappelle en cette circonstance que le vœu déposé par le groupe des Ecologistes lors du Conseil d'arrondissement du 6 novembre 2017 relatif à la promotion de menus végétariens dans les cantines scolaires et à la lutte contre le gaspillage alimentaire demandait que la caisse des écoles du 12^e arrondissement examine la possibilité de contractualiser avec des associations pour leur céder des produits alimentaires non consommés. J'espère que nous avancerons dans ce sens. Ce vœu s'inscrivait dans le cadre du Plan Climat, signe que la transition écologique est indissociable de la solidarité.

Puisqu'il s'agit de ma délégation, je voudrais saluer l'action de la Direction des Espaces Verts qui a procédé à l'aménagement paysager du nouveau centre d'hébergement temporaire sur le site du bastion de Bercy qui sera prochainement inauguré, avec la plantation de 28 arbres, principalement des robiniers, des érables, des fresnes, et qui fournit du mobilier et des jeux pour enfants en provenance du Bois de Vincennes. Je vous remercie. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, Madame HONORE. S'agissant de la caisse des écoles du 12^e arrondissement, vous faites partie des membres très actifs du comité de gestion, et je vous en remercie. Je suis sûre que vous serez vigilante à ce que nous mettions en œuvre ce vœu contre le gaspillage alimentaire. Monsieur BONNET-OULALDJ. »

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Conseiller de Paris :

« Merci, Madame la Maire. Il s'agit d'un sujet très important. Permettez-moi de vous dire que je suis venu à ce Conseil d'arrondissement, mais comme chaque année, j'étais invité à une grande action de solidarité aux côtés de Julien LAUPRETRE, président du Secours Populaire, habitant de cet arrondissement, pour les Pères Noël verts, qui permettent à des enfants d'avoir des jouets à Noël.

J'interviens parce que, malheureusement, les plus touchés par la misère sont souvent les enfants dans les familles. Nous voyons beaucoup d'enfants à la rue à Paris. Cela doit nous provoquer un électrochoc. C'est inacceptable. C'est hors la loi. Normalement, la protection de l'enfance doit intervenir.

La délibération est propre à la Croix Rouge qui fait un travail remarquable, au même titre que le Secours Populaire. Nous pouvons nous féliciter du travail engagé avec toutes ces associations solidaires.

Permettez-moi d'évoquer d'autres sujets. Ce n'est pas simplement en aidant des associations qui font très bien leur travail que nous réglerons un problème de fond de notre société, lié pour moi, en tant qu'élu communiste, au système capitaliste. Les inégalités augmentent chaque année. Tous les rapports, toutes les ONG pointent cela. Aujourd'hui, 1% de la population détient 99% des richesses. Le nombre de personnes sous le seuil de pauvreté augmente chaque année, notamment le nombre d'enfants. En

France, pas loin de 10 millions d'enfants vivent dans des familles qui sont sous le seuil de pauvreté.

Lorsqu'on interroge les Parisiens, ce qu'ils attendent de la Ville de Paris, ils disent [que c'est] d'être plus attentif aux personnes isolées, aux personnes à la rue notamment en période de grand froid, aux personnes âgées, aux personnes en situation de handicap. C'est le cœur de notre débat. A travers cette attente pointe l'idée de la solidarité et du partage à l'échelle de Paris. Lorsque nous regardons la question préoccupante des personnes à la rue ou des personnes âgées, la question du logement ressort en priorité. Tous les ans, le prix du mètre carré à Paris augmente. Dans notre arrondissement, nous ne sommes pas loin des 8 000 euros/m² avec des quartiers tels que la Gare de Lyon et Aligre, quartier populaire à près de 10 000 euros/ m².

Cela doit nous inquiéter, d'autant plus que nous avons 11 délibérations concernant le logement, notamment la création de logements sociaux. Nous allons présenter un vœu sur le fait que le tribunal soit revenu sur l'encadrement des loyers à Paris. Cela va permettre, dans le privé, d'augmenter encore les loyers. Tous les ans, le groupe des Communistes a l'habitude de déposer des vœux contre les expulsions locatives. Il s'agit de la première raison pour laquelle des personnes se retrouvent à la rue. Cela est souvent lié à l'absence de travail, à des impayés qui s'accumulent. Ces personnes finissent à la rue.

Il faut continuer à aider les associations, mais je crois qu'il y a deux efforts à faire. D'abord, le partage des richesses. Cela passe par une fiscalité juste et pas par ce qui vient de se passer avec l'ISF ; 50% voire 60% des assujettis à l'ISF sont Parisiens. Ces personnes paieront moins d'impôts. Nous voyons des cadeaux fiscaux aux grandes entreprises, 80 milliards d'euros d'évasion fiscale. Et nous allons donner quelques subventions aux associations de solidarité. Permettez-moi de dire, dans ce débat politique, que la priorité est la répartition des richesses. La seconde priorité est un effort considérable pour loger ces personnes. Il s'agit de la politique que nous essayons de mener en faisant du logement social, en nous opposant à la baisse des APL, en demandant l'encadrement des loyers et en essayant de réguler.

Tel est mon état d'esprit. Cela concerne en particulier les personnes âgées, les plus démunis et les personnes en situation de handicap. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup Monsieur BONNET-OULALDJ. Monsieur TOUZET. »

M. Laurent TOUZET, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement :

« Merci, Madame la Maire. Parmi les plus démunis, nous avons déjà parlé des enfants qui sont parmi les plus fragiles. Madame MARQUIS a développé ce que nous faisons pour mieux les accueillir dans les établissements de petite enfance. Monsieur BONNET-OULALDJ a insisté sur ce point également.

Je voudrais souligner les efforts menés avec nos partenaires pour s'assurer que tous les enfants en âge d'être scolarisés, quelle que soit la situation de leur famille, le soient dans les écoles publiques de l'arrondissement. Cela concerne les familles hébergées dans différentes structures sociales de l'arrondissement, sur lesquelles nous avons une attention particulière. Nous menons ce travail en collaboration avec les services de la Ville mais aussi en très bonne intelligence avec l'Education Nationale, avec les deux inspectrices de circonscription, Madame DUMERAIN et Madame BACCILLIERI, avec le

Centre Académique pour la Scolarisation des Enfants Allophones dirigé par le précieux Alain SEKSIG. Nous avons réalisé un gros travail avec l'Education Nationale pour identifier certaines adresses qui correspondent à des hôtels sociaux, à des résidences sociales spécifiques. Par exemple, des femmes seules. Ces adresses ont fait l'objet d'une sectorisation sur plusieurs écoles, ce qui permet, en coordination avec les inspectrices de l'Education Nationale, d'avoir une scolarisation des enfants où ils seront le mieux accueillis par les équipes.

Nous allons faire ce travail pour les centres d'hébergement temporaire. J'insiste sur celui qui va ouvrir au bastion de Bercy. Ce sera un gros centre d'hébergement avec 308 places notamment pour des familles. Nous nous attendons à avoir beaucoup d'enfants. Nous avons déjà préparé ce travail avec le CASNAV, avec Madame BACCILLIERI, pour les scolariser le mieux possible dans différentes écoles du 12^e arrondissement, au plus proche, tout en tenant compte des conditions d'accueil.

Madame KOMITES a insisté sur la nouveauté de l'aire d'accueil des gens du voyage. Ceci est tout nouveau à Paris, mais aussi pour toutes les équipes périscolaires qui accueillent ces enfants dans l'arrondissement. Il s'agit d'un public spécifique. En septembre/octobre, nous avons inscrit une quinzaine d'enfants de cette aire d'accueil des gens du voyage dans des UPEAA à Lamoricière, à Jean Bouton, dans quelques collèges de l'arrondissement. L'Education Nationale envisage l'ouverture d'une UPEAA ou d'un dispositif similaire supplémentaire dans une école du 12^e arrondissement. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, Monsieur TOUZET. Les enfants sont également accueillis sur le temps périscolaire et ont le droit de manger à la cantine, contrairement à ce que nous avons pu voir par ailleurs dans d'autres arrondissements parisiens. Madame ATLAN-TAPIERO. »

Mme Corinne ATLAN-TAPIERO, Conseillère d'arrondissement :

« Merci, Madame la Maire. Je ne vais pas reprendre tout ce qui a été dit pour ne pas être redondante, ayant une grande conscience de ce qu'est la solidarité. Nous avons constaté malheureusement que cette solidarité est mise sur la place publique plutôt dans les moments où il fait froid. Dès que la température baisse, on se préoccupe de savoir ce que deviennent les personnes. Et pourtant, elles sont dehors toute l'année pour certaines. Je trouve qu'il y a quelque chose d'un peu déculpabilisant. Une façon de se donner bonne conscience à n'en parler qu'à ce moment-là. J'aimerais que nous puissions parler de ce plan de solidarité à un autre moment. Nous aurions pu en parler avant l'été. C'est aussi une difficulté pour ces personnes dans la rue qui dorment parfois sur des cartons, sans avoir la possibilité de se laver aussi souvent qu'elles le voudraient ni de manger. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Vous avez bien raison. D'ailleurs, dans les trois annonces faites d'ouverture d'hébergements d'urgence, certaines relèvent du plan hiver qui bloque un financement supplémentaire de l'Etat. Mais le CHU du bastion de Bercy sera ouvert de manière continue au cours des 7 années à venir pour la prise en compte de ces difficultés l'été pour ces familles. Monsieur PEUTILLOT. »

M. Régis PEUTILLOT, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement :

« Merci, Madame la Maire. Mes chers collègues. Je souhaite rappeler l'action des conseils de quartier notamment dans le cadre du budget participatif, mais pas seulement, qui se sont mobilisés sur les questions de solidarité. Vous connaissez tous la Bagagerie 188 qui a été créée il y a quelques années par les conseils de quartier. Grâce au budget participatif, les conseils de quartier ont porté la rénovation des Bains Douches. A l'initiative d'un conseil de quartier, il y a la volonté d'acheter plusieurs sacs d'attributs. Une partie du budget consacré aux conseils de quartier est affectée à l'acquisition de sacs de couchage à destination du SAMU social. Certains conseils de quartier, en particulier Bel-Air Nord et Bel-Air Sud, qui ont travaillé avec le SAMU social à l'auspice Saint-Michel depuis plusieurs mois. D'autres actions sont conduites pas seulement l'hiver, notamment le Café inter-Ages qui permet de lutter contre l'isolement des personnes âgées. Je sais que vous connaissez ces actions, mais je tenais à les rappeler dans cette enceinte. Je vous remercie. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, Monsieur PEUTILLOT. Madame TAIEB. »

Mme Fadila TAIEB, Adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement :

« Merci, Madame la Maire, de me donner l'opportunité de dire quelques mots sur cette thématique importante de la solidarité. Monsieur BONNET-OULALDJ a rappelé le drame que représentent les inégalités et les injustices. Je souligne que les jeunes pris dans les méandres de l'adolescence et de la construction de soi sont très naturellement sensibles aux inégalités, souvent de manière exacerbée. C'est pourquoi, les sensibiliser aux enjeux de la solidarité et aux inégalités leur permet de devenir des citoyens éclairés tout en canalisant leurs émotions parfois débordantes. La notion de solidarité est l'un des leviers de l'action éducative dans notre arrondissement. C'est au travers des structures dédiées jeunesse, au travers du sport où ils sont accompagnés dans une démarche de vivre-ensemble, de respect d'autrui, de solidarité et de citoyenneté.

L'une des clés pour renforcer leur participation est de les inciter à manier l'art du débat. Nous les amenons à s'approprier des problématiques par des ateliers artistiques, du temps de parole, des jeux de positionnement, du ciné débat, du théâtre citoyen pour aborder des questions aussi diverses que l'eau, le commerce équitable, les inégalités homme-femme. C'est aussi dans des actions concrètes qu'ils réalisent leur désir d'engagement. Pour exemple, les jeunes férus d'informatique transmettent bénévolement leur savoir à des seniors dans les centres Paris Anim' quand d'autres font de l'accompagnement à la scolarité au bénéfice des petits écoliers hors du temps scolaire. Je peux aussi vous citer les expériences des camps de vacances où les jeunes aident bénévolement à l'encadrement des petits avec un grand sérieux.

Ils sont attentifs à la question du réchauffement climatique, phénomène préoccupant qui a un impact direct sur les jeunes et sur leur avenir puisque ce sont eux les acteurs de demain qui seront les premiers concernés et qui en subissent déjà les effets. Cette thématique a donné lieu à différents moments de « troc de fringues » organisés à travers le CLAJE et la Camilienne. Des jeunes s'inscrivent dans la notion de développement durable et de solidarité. Le slogan est *Consommons mieux, Consommons moins*. Parce qu'ils rêvent d'un monde plus solidaire, c'est avec un réel enthousiasme qu'ils ont participé au match de football organisé sur le stade Léo Lagrange avec les réfugiés hébergés sur le 12^e arrondissement.

D'autres actions solidaires se concrétisent au travers des chantiers éducatifs que nous leur proposons, dont les objectifs sont de faciliter les échanges entre jeunes d'origines différentes pour œuvrer ensemble à la restauration d'un lieu, développer leur ouverture sur le monde. Ces chantiers permettent de les sensibiliser aussi à la protection de l'environnement, d'apprendre la vie collective, de s'engager dans un projet citoyen, d'ouvrir leurs horizons et construire des solidarités. Ce sont ces apprentissages que proposent les chantiers jeunes en général. Je vous citerai deux exemples pour les jeunes du 12^e arrondissement : la construction de l'aménagement en bois du jardin partagé de la baleine et un séjour chantier participant à la reconstruction, à l'amélioration du patrimoine français, du 4 au 15 juillet 2016. Ce projet a permis à des jeunes âgés de 14 à 17 ans du groupe Erard d'aller sur un chantier de remise en état d'un château. Cette année, grâce au club de prévention Feu Vert, un projet de voyage solidaire au Maroc est en cours d'élaboration. Les jeunes ont déjà commencé à récolter de l'argent à travers la vente de gâteaux et des vide-greniers dans l'objectif d'apporter un soutien aux plus démunis. Je vous en dirai plus lorsque le projet sera plus avancé.

La solidarité est une thématique majeure qui permet de vivre ensemble, et c'est aussi un moyen d'aider les jeunes à se construire et à mobiliser positivement leur énergie à travers des actes gratifiants qui leur permettent de se construire dans l'illustration de l'un des trois piliers de la République, la fraternité. Merci de votre écoute. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, Madame TAIEB. Madame PIERRE-MARIE. »

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement :

« Merci, Madame la Maire. Que faisons-nous aujourd'hui ? Que ferons-nous demain ? Nous voyons poindre de nouvelles formes de solidarité dans la distribution alimentaire, l'hébergement citoyen, les cours de langue française dans des lieux parfois insolites, la collecte de vêtements, le soutien juridique, l'accompagnement dans les hôpitaux, l'accompagnement des mineurs. Les exemples sont nombreux et regorgent d'inventivité, de générosité, de solidarité.

Les associations comme la société civile ne cessent de manifester leur solidarité auprès des personnes qui arrivent tous les jours sur le territoire français. Ces actes souvent discrets, individuels et collectifs, sont considérables et polymorphes. Contre les représentations de peur, ils construisent une société de l'accueil. Pourtant, vivre à la rue aujourd'hui à Paris, c'est survivre chaque jour, trouver un toit même de fortune, des repas, des vêtements, se déplacer. A ce propos, je ne peux pas m'empêcher de répondre à Madame MONTANDON que la première mesure prise par Madame PECRESSE en arrivant à la Région Ile-de-France a été de priver des personnes sans papier de titres de transport. Pourtant, nous savons que cela met des associations en difficulté chaque jour. Subvenir à ses besoins primaires, c'est aussi rester propre et se soigner. Je rappelle à Madame ATLAN-TAPIERO que Paris est l'une des rares villes à avoir conservé ses Bains Douches et qu'ils sont ouverts l'été, sachant que les personnes à la rue meurent plus l'été que l'hiver.

Lorsque l'on est une femme, ces obstacles sont encore plus importants pour se protéger et retrouver sa dignité. J'avais envie de choisir une action emblématique de ma délégation ce soir, qui joue bien évidemment avec toutes les formes de solidarité, mais qui met à jour des situations parfois tellement cachées que nous ne soupçonnons même plus son existence.

Du 20 novembre au 1^{er} décembre 2017, pour la seconde fois consécutive - et j'espère que d'autres occasions se succéderont -, a eu lieu, dans le hall de notre Mairie du 12^e arrondissement, une collecte de produits d'hygiène intime pour les femmes sans abri avec l'association Règle Elementaire qui œuvre chaque jour pour sensibiliser sur cette question des plus cruciales et s'engage à briser les tabous sur ce sujet.

Pour ces questions sanitaires et sociales, le tabou entourant les règles doit donc être brisé. Prôner une meilleure visibilité des règles, une meilleure éducation des enfants, filles et garçons, sur ce sujet. Pourquoi, en cours d'éducation sexuelle, apprend-on aux adolescents et adolescentes à se servir d'un préservatif sans penser qu'un cours sur l'utilisation d'un tampon ou même, beaucoup plus écologique, hygiénique et sans perturbateur endocrinien, une coupe menstruelle, est on ne peut plus nécessaire ? Ensemble et par solidarité, nous avons le pouvoir de changer les règles. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup. Monsieur MOULIN. »

M. Fabrice MOULIN, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement :

« Merci, Madame la Maire. Je souhaite rappeler les actions de solidarité qui figurent dans le contrat de prévention et de sécurité du 12^e arrondissement signé en janvier dernier et qui concerne les personnes sans abri et les personnes prostituées.

Nous avons pérennisé une coordination de l'action des intervenants auprès des personnes en grande précarité, ce qu'on appelle plus communément la coordination des maraudes. Je parle évidemment de la politique envers les sans abri. Je voudrais saluer le travail des équipes des maraudes qui parcourent les rues de notre arrondissement, du Bois de Vincennes, pour leurs actions auprès des personnes en grande précarité dans l'arrondissement. Ces missions diffèrent selon le type de maraude. Des associations sont bénévoles, comme La Chorba ou les maraudes paroissiales qui apportent principalement de l'écoute et un soutien alimentaire ponctuel. Il faut saluer l'engagement citoyen des volontaires qui assurent cette présence indispensable auprès des sans abri. Il y a aussi les maraudes effectuées par Aurore, Emmaüs Solidarité qui assurent des missions d'accompagnement social pour permettre l'accès aux droits, à l'hygiène, à la santé, essayer d'engager avec les personnes un parcours de sortie de rue.

Placées sous l'égide du SAMU social de Paris 2016, ces maraudes ont vu leur action renforcée, notamment avec des équipes mobiles de psychiatrie et de précarité. Elles peuvent répondre aux signalements que font les agents de la Ville comme les correspondants de nuit ou les habitants. Les coordinations des maraudes sont interinstitutionnelles car, à côté des associations et des structures spécialisées, interviennent également les services de la Mairie comme la Direction de la Prévention de la Protection et de la Sécurité, avec les correspondants de nuit et l'unité d'assistance aux sans abri, ou bien la Préfecture de police et le commissariat, avec la brigade d'assistance publique aux sans abri.

Ce n'est pas un satisfecit car, malgré l'action volontaire de tous les services, nous déplorons encore des victimes de la rue. Nous avons la nécessité ce soir de penser à ces victimes, notamment dans notre arrondissement. Le travail de ces maraudes est essentiel, mais ne peut pas se passer de propositions d'hébergement, sans quoi le lien avec les personnes rencontrées dans la rue peut être rompu, faute de débouchés

concrets. Nous pouvons nous féliciter de l'ouverture des centres d'hébergement d'urgence cet hiver, qui totalisent environ 500 places pour répondre en partie à ces besoins.

Parlons brièvement de la politique mise en place pour l'accompagnement des personnes prostituées dans le cadre d'une coordination sur la prostitution dans l'arrondissement, car celle-ci prend une nouvelle dimension suite au changement législatif introduit par la loi d'avril 2016 qui fait que le 12^e arrondissement a été retenu comme un territoire d'expérimentation d'une nouvelle instance d'accompagnement social pour les personnes en situation de prostitution. A travers la relance d'une coordination locale, il s'agira de travailler sur des projets concernant la santé, l'accompagnement vers l'insertion ou la sensibilisation au phénomène prostitutionnel. Merci. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, Monsieur MOULIN. Monsieur BOUIGUE. »

M. Richard BOUIGUE, Premier Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement :

« Merci, Madame la Maire. En intervenant à la fin, vous me permettrez d'être un peu rapide. En tant qu'élu en charge de la vie associative, je me réjouis de toutes les interventions qui rendent hommage à l'action des associations sans lesquelles nous ne ferions pas le travail que nous faisons actuellement autour de la solidarité, et plus généralement des solidarités. C'est ainsi que la délibération est mentionnée.

Je voudrais appuyer deux points qui n'ont pas été assez présents dans les interventions. L'obligation et la capacité d'innovation des associations qui répondent à chaque fois à des besoins nouveaux. Il y a quelques années, jamais nous n'aurions imaginé la boîte à dons Place Daumesnil, ni son succès. Jamais nous n'aurions imaginé le succès de la Croix Rouge, malheureusement, dans le quartier de la Vallée de Fécamp. Jamais nous n'aurions imaginé que les invendus du marché redistribués par Hologramme au kisoque citoyen puissent s'organiser comme ils s'organisent. Jamais nous n'aurions imaginé que la boutique sans argent pourrait se mettre en œuvre et permettre des solidarités au niveau d'une population locale. Toutes ces formes d'économie circulaire, sociale et solidaire sont là pour nous rappeler que les défis de la solidarité ne sont pas des choses réglées une fois pour toutes. Des réponses nouvelles doivent s'organiser à chaque fois. C'est ce que fait la Mairie du 12^e arrondissement en accompagnant ces associations pour qu'elles puissent répondre au mieux aux attentes des publics auxquels elles s'adressent.

Je voudrais saluer une association qui a été un peu oubliée ce soir, qui est pourtant l'un des acteurs majeurs avec lesquels vous travaillez, ainsi que Madame KOMITES et Monsieur BROSSAT. Je voudrais parler du Centre d'Action Sociale Protestant avec lequel nous avons réalisé, à la Caserne de Reuilly, un hébergement d'urgence intercalaire. Alors que les locaux de la Caserne de Reuilly étaient vacants, nous avons préféré qu'ils soient utiles et utilisés par des structures rendant un service à des populations à la rue. Nous l'avons fait pendant plusieurs mois. Et nous avons recommencé 4 Place Daumesnil récemment pour un accueil intercalaire. Nous l'avons fait Porte Dorée au moment où, à côté du Musée de l'immigration, nous construisions un futur hôtel. Vous avez accueilli, Madame la Maire, notamment des enfants très jeunes voire des bébés à la rue pour les mettre à l'abri. Ceci était important.

Vous avez cité largement le bastion de Bercy. Ces lieux intercalaires ne sont pas des solutions durables, mais permettent de rendre service à un moment donné pour mettre à l'abri des personnes qui seraient à la rue sinon. Ces centres n'existent que parce que

des associations comme le CASP sont présentes et nous aident à les organiser et les faire vivre.

Je voudrais saluer l'ensemble des bénévoles et des volontaires qui interviennent dans ces associations de manière très concrète. Lorsque nous allons sur les maraudes, nous voyons ce qu'est ce travail. Je me rappelle en hiver des conditions dans le froid et la neige. Je me rappelle les Noël passés dans les centres d'hébergement d'urgence avec la Maire et des élus. Nous prenons pleinement conscience du travail quotidien des personnes qui s'engagent. Je le dis d'autant plus que demain, il s'agit de la Journée internationale des bénévoles et des volontaires. Tout ce que nous avons dit ce soir n'est qu'un début pour remercier, vous avez raison Madame ATLAN-TAPIERO, durablement ceux qui s'engagent. L'une des manières, en tant qu'élus, de reconnaître ce travail est d'aller avec eux vivre ces moments qui nous apprennent beaucoup sur la manière d'être utile. Nous avons décidé, à la Mairie du 12^e arrondissement, d'accompagner ces associations en s'appuyant sur leur expertise. Il y a encore beaucoup à faire, mais un chemin a déjà été parcouru. Cette délibération rappelle les engagements de la Ville et, en cela, elle est la bienvenue. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup aux uns et aux autres d'avoir rappelé à quel point cette politique est transversale et nous mobilise tous. Madame KOMITES pour répondre aux quelques questions posées. »

Mme Pénélope KOMITES, Adjointe à la Maire de Paris, Conseillère de Paris :

« Merci, Madame la Maire. Je remercie la coordination des maraudes, les associations qui travaillent sur ce sujet. Le CASP ne peut pas être oublié ni la DASES et le CASVP, sans lesquels rien ne se ferait.

Quelques éléments de réponse. Madame MONTANDON, je ne veux pas être méchante sur la carte émeraude et la carte améthyste, mais le tarif a baissé pour les bénéficiaires des tranches les plus basses. Les personnes non imposables paient moins cher, les personnes imposables de moins de 30 euros paient 90 euros à la place de 40 euros pour l'année. Ceux qui ont un revenu imposable compris entre 380 euros et 992 euros paient 190 euros pour l'année. Je veux bien que l'on m'explique que cela est dramatique pour tout le monde. Mais non. Je veux bien vous renvoyer les grilles d'avant. Payer 5 euros par mois pour se déplacer dans Paris, il faut tout de même arrêter.

Pour Tournesol, le bail a déjà été renouvelé. Vous vous inquiétez un peu tard pour une école que j'ai eu le plaisir d'installer dans cet arrondissement. Je vous rejoins sur l'accès numérique. Nous sommes effectivement en réflexion pour munir la bagagerie d'un ordinateur et pour travailler sur ce sujet.

Le sujet des enfants à la rue est un vrai sujet. Ma collègue, Dominique VERSINI, nous disait la semaine dernière qu'il s'agit de notre priorité et que tout enfant à la rue doit être signalé pour être pris en charge par les services de protection de l'enfance.

Je remercie les intervenants notamment Madame MARQUIS qui a pointé la nécessité de travailler sur le handicap très en amont. Nous savons que c'est au niveau de la petite enfance que cela se joue. Merci Monsieur TOUZET d'avoir souligné le rôle extraordinaire et très important de l'Education Nationale et des enseignants sur l'accompagnement. Un mot pour Monsieur MOULIN qui a évoqué les maraudes et la psychiatrie. J'ai beaucoup travaillé sur ce sujet. Je pense qu'il s'agit d'un sujet majeur. Aujourd'hui, de moins en moins de maraudes travaillent sur ces sujets. L'Etat s'est tout de même

beaucoup désengagé sur les maraudes de psychiatrie. Nous ne savons pas très bien aujourd'hui si ce sont les troubles psychiatriques qui génèrent l'errance ou si l'errance génère les troubles psychiatriques. Il faut continuer à travailler sur ce sujet parce que les pathologies mentales dans la rue sont encore beaucoup trop importantes. Madame ATLAN-TAPIERO, non, nous ne nous occupons pas de l'hébergement d'urgence ou de l'exclusion seulement en hiver. Nous y travaillons toute l'année. Pour des raisons diverses, beaucoup d'associations sont moins présentes l'été, notamment pour la distribution alimentaire. De grosses problématiques surgissent l'été pour les Bains Douches, pour la distribution alimentaire. La situation est très préoccupante l'été. Je remercie Monsieur PEUTILLOT pour tout ce que font les conseils de quartier sur ce sujet. Madame PIERRE-MARIE, nous savons qu'il existe un problème spécifique sur les femmes à la rue. Nous devons continuer à y travailler parce que ce sont vraisemblablement celles pour lesquelles la grande exclusion est la plus difficile à vivre.

Nous continuerons à travailler d'arrache-pied sur ce sujet, puisque, malheureusement, cela ne s'arrange pas mois après mois. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci Madame KOMITES. Avant de conclure ce débat, Madame ATLAN-TAPIERO souhaite reprendre la parole. Je vous la donne avec plaisir. »

Mme Corinne ATLAN-TAPIERO, Conseillère d'arrondissement :

« Merci Madame la Maire. Je n'ai jamais dit que nous ne faisons des choses qu'en hiver. Vous entendez ce que vous avez envie d'entendre. J'ai simplement dit que nous n'en parlions qu'en hiver. Il se trouve que cela est dommage. J'ai tout de même la possibilité d'avoir un sentiment. Ce serait gentil de ne pas m'attribuer des propos qui ne sont pas les miens. Merci. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Très bien. Cette précision étant faite, merci beaucoup aux uns et aux autres pour la qualité de nos débats sur ce sujet important. Nous avons rattaché à cette communication une délibération qui annonce l'ouverture d'un centre d'hébergement d'urgence au 98 quai de la Râpée qui sera géré par la Croix Rouge. Vous l'avez saluée, les uns et les autres. Pour les personnes à la rue avec une orientation par le 115. »

Communication sur les Solidarités dans le 12^e arrondissement

Au-delà du strict champ de ses compétences, la Collectivité parisienne s'engage pour la protection des populations les plus fragiles et développe, via le Pacte de lutte contre la grande exclusion, le Schéma parisien en direction des seniors ou encore le Schéma départemental de l'autonomie, une politique très ambitieuse pour accentuer les solidarités, construire la Ville bienveillante et garantir à chacun la possibilité de trouver un soutien adapté à ses besoins.

L'étude des caractéristiques sociales et économiques des habitants du 12^e arrondissement, menée par la Direction sociale de territoire de la DASES, dans le cadre d'un diagnostic social réalisé entre 2015 et 2017, place notre arrondissement dans la moyenne parisienne.

Attractif et familial, le 12^e bénéficie d'une démographie dynamique avec plus de 1 900 naissances en 2015. Cette situation ne doit pas occulter pour autant les difficultés sociales rencontrées par une partie de la population : personnes âgées en perte

d'autonomie, personnes en situation de handicap, familles en difficulté, personnes à la rue.

Pour assurer aux personnes fragilisées un accompagnement à chaque étape de leur parcours de vie en vue d'une insertion durable et pour bâtir un 12^e inclusif, où chacun trouve des réponses face aux risques sociaux, nous développons une politique de solidarité particulièrement volontariste.

I. Développer nos interventions auprès des personnes sans-abri et des personnes en grande précarité pour protéger les plus fragiles

Le visage de la grande exclusion évolue et les réponses publiques, pour être efficaces, doivent s'adapter à de nouvelles situations. Isolées, en famille, en groupe, accompagnées d'un animal, les personnes rencontrées au quotidien ont des besoins différents nécessitant des réponses calibrées.

A) Une action de premier secours auprès des personnes à la rue remodelée et renforcée

Une articulation renforcée des acteurs de la rue

Placée sous l'égide du Samu social de Paris en 2016, la coordination des maraude a pu accroître son rôle d'articulation entre les différents types de maraudes et le partenariat interinstitutionnel

notamment avec les équipes mobiles de psychiatrie et précarité, pour une meilleure prise en compte des signalements, la gestion des situations complexes et un renforcement des liens opérationnels avec les Services Intégrés d'Accueil et d'Orientation (SIAO).

Un accès à l'hygiène facilité

La Mairie d'arrondissement a lancé la **rénovation des Bains Douches Audubon et Charenton** pour un accès à l'hygiène facilité, mobilisant un budget de 570 000 €. Au terme des travaux déjà engagés dans les Bains Douches de la rue Audubon, les Bains Douches de la rue de Charenton feront l'objet en 2018 d'une modernisation des accès et d'une remise en service du premier étage pour une capacité d'accueil accrue.

Par ailleurs, pour que l'absence de produits d'hygiène ne soit plus un frein à l'accès aux Bains Douches, **les maraudes et accueils de jour bénéficient désormais de kits d'hygiène**, financés par Paris, à destination des personnes rencontrées.

De nouvelles réponses aux besoins alimentaires des personnes à la rue et des familles en difficulté

Une épicerie solidaire de la Croix Rouge a ouvert ses portes, en 2014, dans des locaux Paris-Habitat rue Edouard Robert. 8790 personnes ont ainsi pu bénéficier depuis sa création d'une aide alimentaire et d'un accompagnement à la gestion budgétaire.

A l'automne 2016, le 12^e a également accueilli l'ouverture du 9^e restaurant solidaire parisien dans un restaurant du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris, 10 rue Eugénie Eboué. D'une capacité d'accueil de 130 personnes par soir, il a servi plus de

10 000 repas chauds à des familles et des personnes isolées orientées par les services sociaux.

Nous soutenons parallèlement les actions d'associations engagées dans la distribution alimentaire : Hologramme Global, qui assure la redistribution des invendus du Marché Daumesnil, chaque mardi et vendredi, au Kiosque Citoyen, CAP ou pas CAP pour leurs actions de création du premier garde manger solidaire parisien, au 295 rue de Charenton, Le chaînon manquant qui assure la redistribution à des lieux d'accueil dédiés aux personnes sans-abri les invendus encore consommables des commerçants de l'arrondissement et La Chorba, pour la distribution de colis alimentaires depuis son local situé 87 boulevard Poniatowski.

Dans le contexte de l'implantation, dans le 12^e, de nouveaux lieux d'enseignement supérieur (Université Sorbonne nouvelle, campus Picpus de l'APHP...), nous étudions pour l'avenir les réponses pouvant être apportées à l'enjeu de la précarité alimentaire des étudiants.

B) Des lieux d'accueil modernisés et diversifiés

La halte femmes, située 16-18 passage Raguinot rouvre ses portes fin 2017 après d'importants travaux d'aménagement. Ces derniers ont permis la création de nouveaux bureaux pour les entretiens individuels, la rénovation des espaces hygiène avec l'installation d'un nouveau sanitaire ainsi que le réaménagement de la salle d'accueil et de la salle de repos, espace essentiel pour les femmes qui fréquentent l'Espace solidarité insertion, qui peuvent s'y assoupir en sécurité et se reposer.

Dans le cadre du projet Réinventer la Seine, le choix a été fait de promouvoir un projet d'aménagement de la place Mazas, intégrant l'accueil de jour existant et développant l'espace dédié à l'association Aurore. Ainsi, le projet prévoit la création d'une conciergerie solidaire opérée par des personnes en insertion proposant divers services aux usagers du site ainsi qu'aux riverains.

II. Proposer aux personnes vulnérables des lieux de vie adaptés à des situations variées

Le vieillissement, la perte d'autonomie, le handicap ou la grande précarité nécessitent des solutions d'hébergement spécifiques. Le 12^e porte ainsi plusieurs projets de nouveaux établissements d'accueil adaptés aux difficultés sociales rencontrées par les habitants et à leurs évolutions.

A) Une action déterminée pour l'accès à l'hébergement des personnes en grande précarité

Une mobilisation importante du patrimoine municipal et intercalaire pour le développement de solutions d'hébergement d'urgence

Depuis 2014, 4 bâtiments ont été mobilisés temporairement, ayant permis la création de 324 places supplémentaires dans le dispositif d'urgence, pour l'accueil de familles, femmes et hommes isolés sans-abri : 160 places à la Caserne de Reuilly, 54 places à la Redoute de Gravelle, 50 places au 295 avenue Daumesnil et 60 places au 4 place Félix Eboué.

Dans le même élan, trois nouveaux centres d'hébergement temporaires ouvriront cet hiver dans des sites intercalaires :

- Au **Bastion de Bercy** boulevard Poniatowski, 308 places pour des personnes sans-abri isolées et en familles, dans un centre géré par l'association Aurore ;
- **98 quai de la Râpée**, 65 places pour des familles et 85 places réservées à l'hébergement des personnes sans abri en période de grand froid et lors d'opérations de mise à l'abri de campements, dans un centre géré par la Croix Rouge ;
- **17 rue de Prague**, hôtel Le Richemont de 34 chambres mobilisé pour l'accueil de familles dans un centre géré par le Samu social de Paris.

La Mairie d'arrondissement est tout particulièrement mobilisée pour accompagner l'ouverture de ces trois nouvelles structures ; d'ores et déjà, les acteurs de l'arrondissement (associations sportives et culturelles, conseils de quartier...) ont été sollicités sur ces projets pour veiller à leur bonne intégration.

La Mairie du 12^e et la communauté éducative s'engagent également pour garantir et accompagner la scolarisation des enfants dans les écoles de l'arrondissement.

La création de places pérennes dans le champ de l'urgence et de l'insertion

Plusieurs projets de résidences sociales de type « pension de famille » ont été livrés ou sont encore en cours dans l'arrondissement, pour offrir aux personnes en grande exclusion, fortement désocialisées et isolées, un cadre d'hébergement proche des conditions du logement autonome avec néanmoins un accompagnement renforcé.

En 2014, au **51 rue Baron Le Roy**, une résidence de type pension de famille de **32 logements** gérée par le CASP a ainsi été ouverte ainsi qu'un **centre d'hébergement et de stabilisation de 51 places**.

La transformation initiée, avec Résidences Sociales de France et Le Richemont, de deux hôtels meublés au 9 rue d'Aligre et au 17 rue de Prague permettra la livraison de **deux nouvelles pensions de famille, de 33 et 24 places, qui seront gérées par le CASP et Le Richemont**.

Géré par l'Arfog Lafayette, au **75 rue de Reuilly**, le **centre de stabilisation Séraphine de Senlis** permet **l'accueil de 34 femmes en grande vulnérabilité (femmes âgées à la rue)**, depuis le début du mois de novembre.

Dans le cadre de l'appel à projets Réinventer la Seine, **le projet Mazas prévoit en outre, la création à venir d'une offre très sociale d'habitats en co-living** en partenariat avec la foncière sociale du réseau Caritas France.

Enfin, **une réflexion est en cours pour ouvrir un établissement dédié aux femmes victimes de violences** en partenariat avec l'association Aurore. Le désengagement de la Région Ile-de-France ayant fortement fragilisé ce projet, un soutien de l'Etat est espéré pour mener à bien celui-ci.

Ouverture de la première Aire d'accueil parisienne à destination des Gens du voyage

13 emplacements ont été livrés début 2017, dans le cadre d'une opération de végétalisation de l'ancien parking de l'hippodrome de Vincennes, permettant la création de la première Aire d'accueil parisienne à destination des gens du voyage. Le 12^e arrondissement a ainsi pris sa part à la mise en conformité de la collectivité parisienne avec la loi du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des Gens du voyage.

B) Bien vieillir dans le 12^e, de nouvelles réponses aux besoins des seniors

Des solutions à destination des personnes âgées autonomes souhaitant bénéficier d'un environnement sécurisant

Au mois de novembre, a ouvert, 77 rue de Reuilly, la résidence autonomie Rosalie Rendu, gérée par l'association Arfog Lafayette, offrant 28 studios destinés à des personnes âgées autonomes.

Dans le cadre du projet Charenton Meuniers, une résidence intergénérationnelle de 90 logements à destination de jeunes actifs et de seniors intégrant 54 T1' pour personnes âgées sera réalisée au 281-295 rue de Charenton avec Paris Habitat.

De nouvelles places en Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées dépendantes

La reconstruction de l'EHPAD Catherine Labouré, rue de Reuilly, permet d'offrir 96 places auxquelles vient s'ajouter une unité de 10 places dédiée aux jeunes seniors atteints de la maladie d'Alzheimer.

De même, la reconstruction de l'EHPAD Ma Maison, rue de Picpus, a créé 67 logements destinés à l'accueil de personnes âgées dépendantes ainsi que 30 logements destinés aux sœurs, membres de la Congrégation des Petites Sœurs des Pauvres.

C) De nouveaux lieux de vie pour les personnes en situation de handicap

En 2015, a été ouvert le pôle médico-social La Planchette, lieu d'hébergement de 23 places pour des personnes âgées en situation de handicap psychique et mental. Il offre ainsi une réponse adaptée aux besoins des personnes et de leurs parents pour lesquels l'accompagnement à domicile d'un enfant en situation de handicap devient de plus en plus difficile à mesure de l'avancée en âge.

A suivi, en 2016, l'ouverture du foyer Louise Dumonteil, rue Mousset Robert, qui accueille 35 personnes en situation de handicap psychique ou mental.

Enfin, ont été également créées 73 places en Services d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) et d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH) afin de faciliter le maintien à domicile de personnes atteintes de handicaps psychiques ou mentaux.

III. Consolider les dynamiques solidaires en favorisant l'inclusion de chacun dans la vie de notre arrondissement

Au-delà des réponses matérielles pouvant être apportées aux personnes en difficulté, la garantie d'une participation à la vie de la cité est un biais essentiel d'inclusion. Les personnes concernées par la précarité économique, l'avancée en âge ou le handicap souffrent des représentations et des jugements que l'on porte sur elles ; nous souhaitons donc faciliter leur capacité d'agir par une sensibilisation des habitants aux enjeux des solidarités ainsi qu'un accès facilité aux services publics et à la participation citoyenne.

A) L'implication des réseaux citoyens dans l'aide aux personnes en grande précarité, vecteur d'un changement des représentations de la grande exclusion.

Les Conseils de quartier et le Budget participatif mobilisés au service des solidarités

Les Conseils de quartier, qui ont créé la Bagagerie 188 et le Café inter-âges, concourent à l'action de lutte contre l'isolement et la grande exclusion. Depuis 2016, les Conseils de quartier ont financé l'achat de 250 sacs de couchage distribués par le Samu social de Paris aux personnes en errance dans le 12^e. Les enfants accueillis en centres d'hébergement ont également pu bénéficier du financement de stages sportifs et de l'organisation de soirées de contes.

Les dernières éditions du budget participatif parisien et d'arrondissement ont souligné la mobilisation des habitants du 12^e pour des initiatives solidaires. Avec les projets d'extension de la

Bagagerie 188, de création d'une ressourcerie et d'achat de matériels ludiques et pédagogiques pour les structures d'aides aux personnes sans-abri, ce sont 720 000 euros qui ont été votés par les habitants du 12^e, depuis 2015, pour des projets de solidarités déposés dans le cadre du budget participatif d'arrondissement.

A l'échelle parisienne, l'adoption en 2016 dans le cadre du budget participatif du projet « des abris pour les personnes sans-domicile » a permis la réalisation d'aménagements au sein des ESI Halte femmes et la Maison dans la rue.

La Mairie d'arrondissement s'attache pour sa part à soutenir cette implication citoyenne en constant développement, en favorisant l'information des habitants sur le travail des acteurs de la grande exclusion. Ainsi, des visites de structures solidaires ont été organisées dans le cadre des journées portes ouvertes des accueils de jour, ou des journées Paris Capitale Solidaire via un parcours solidarité, réalisé le samedi 14 octobre 2017.

Fédération des habitants mobilisés pour l'accueil des migrants

Depuis septembre 2016, le 12^e arrondissement a temporairement mobilisé, à plusieurs reprises, ses gymnases pour accueillir, pendant quelques jours ou semaines, les personnes prises en charge dans le cadre des opérations de mise à l'abri conduites par l'État et la Ville. **580 personnes ont ainsi été accueillies.**

Les acteurs et habitants de l'arrondissement ont souhaité accompagner ces opérations d'accueil par

l'organisation de nombreux moments conviviaux et d'échanges : invitation des personnes hébergées à un concert des élèves et professeurs du Conservatoire du 12^e arrondissement ; tournoi sportif avec les élus, agents municipaux et membres de clubs du 12^e ; visites du 12^e proposées par des habitants.

Plusieurs collectes de vêtements ont été organisées en Mairie d'arrondissement pour répondre aux élans spontanés de solidarité : **plus de 500 kilos de vêtements ont ainsi été collectés grâce aux dons des habitants.**

Une réunion publique a également permis d'informer les habitants de l'arrondissement sur le

dispositif Elan destiné aux Parisiens souhaitant accueillir à leur domicile une personne bénéficiant du statut de réfugié.

Enfin, les membres de la Conférence de Partage ont publié dans le journal Notre 12^e une tribune appelant les principes de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme.

Développement de nouveaux réseaux d'entraide : favoriser les rencontres entre habitants et personnes en situation de précarité

Dans le cadre de la création d'un réseau de commerçants solidaires par le biais de l'association Le Carillon, plus de 40 enseignes de notre arrondissement proposent aujourd'hui des services gratuits aux personnes sans-abri (accès à un micro-onde, accès à une prise, repas, café, et surtout un accueil chaleureux et non jugeant), permettant ainsi de retisser un lien entre les personnes à la rue et les commerçants de proximité. Les nombreux événements organisés par ce réseau solidaire facilitent les rencontres entre habitants avec et sans-domicile.

Développement de moments de rencontres entre habitants avec et sans-domicile

Plusieurs initiatives sont menées dans le 12^e pour permettre la participation de personnes en grande précarité à des actions bénévoles, qui créent de la confiance en soi et font émerger un sentiment d'utilité.

Ainsi, l'association Bénénova a intégré des femmes accueillies au sein de la Halte femmes dans plusieurs actions bénévoles. De même, les soupes populaires organisées par l'association Le Carillon impliquent des personnes sans-abri qui réalisent, distribuent et confectionnent un repas pour les habitants de passage.

A noter également l'ouverture d'un jardin partagé au 55 rue Baron le Roy, sur une parcelle de Paris Habitat, rattaché au centre multi-accueil géré par le Centre d'Action Sociale Protestant. Cet espace

favorise les échanges entre les résidents en situation de précarité nouvellement installés dans le quartier et leur voisinage.

B) Faciliter l'accès à la participation citoyenne et à l'activité économique pour une capacité d'agir renforcée des personnes âgées, en situation de handicap ou en grande précarité

Des instances de démocratie locale dédiées

Le Conseil Local du Handicap du 12^e poursuit très activement ses travaux. En 2017, a été amorcée une démarche de recensement des cabinets médicaux accessibles aux personnes à mobilité réduite afin d'améliorer l'information des habitants ainsi qu'un travail de sensibilisation des médecins sur la prise en charge de patients atteints de troubles mentaux et psychiques. Parallèlement, l'association des habitants en situation de handicap aux grands projets d'aménagement se poursuit avec des réunions thématiques sur les places de la Nation, de la Bastille, et l'ouverture de la Petite Ceinture ferroviaire

C'est en 2016 que la Mairie d'arrondissement a lancé le Conseil des Seniors du 12^e, 40 habitants seniors et représentants d'associations et d'institutions engagées auprès des seniors se réunissent régulièrement pour travailler à une meilleure inclusion des personnes âgées dans la vie de notre arrondissement. Le Conseil a organisé, le 16 novembre dernier, un goûter à destination des seniors isolés du quartier d'Aligre Gare de Lyon avec le soutien des Conseils de Quartier, initiative qui sera reconduite le 7 décembre à destination des seniors isolés du quartier Bel Air Sud.

Un accès favorisé aux équipements publics

Le 12^e arrondissement est le premier pourvoyeur de créneaux Senior + dans les équipements sportifs. 16 créneaux dédiés sont ainsi organisés pour la saison 2017/2018.

Des créneaux sportifs dédiés aux personnes en grande précarité accueillies au sein de la Halte jeune et de l'Espace Solidarité Insertion « La Maison dans la rue » sont également réservés, au TEP Lavignerie et au gymnase Picpus.

Ce sont aussi deux créneaux sportifs dédiés aux personnes en situation de handicap qui ont été créés, dédiés aux personnes accueillies dans un Institut Médico-Educatif et un Centre d'Accueil de jour du 12^e.

Enfin, en lien avec les bibliothèques du 12^e arrondissement, on recense plus de 115 bénéficiaires du service Port'âge, qui reçoivent ainsi des ouvrages à domicile.

Une implication dans le territoire et une sortie de la précarité favorisées par l'activité économique

Vecteur d'insertion des personnes éloignées de l'emploi dans un parcours professionnel ascendant,

la Régie de quartier du 12^e arrondissement favorise le vivre ensemble à travers l'organisation et la participation de ses salariés en insertion à de nombreux événements collectifs fédérateurs. Dans le

cadre des travaux de réhabilitation de la résidence Paris Habitat Fécamp-Edouard Robert-Tourneux, les salariés de la Régie accompagneront le chantier à travers la mise en place d'une ressourcerie éphémère, pour éviter les dépôts sauvages.

Moyen essentiel de sortie de la précarité, l'accès à l'emploi des personnes qui en sont éloignées est favorisé par le soutien aux structures d'insertion par l'activité économique : insertion de clauses dans les marchés publics parisiens, accompagnement des marchés clausés (Espace Parisien pour l'Insertion à la Caserne de Reuilly, Ensemble Paris Emploi Compétences pour la construction et le fonctionnement de l'hôtel Meininger).

- **DASES 20170040** (rattachée à la communication relative aux solidarités) : ***Minoration de loyer pour l'association Croix rouge française, pour l'occupation à titre précaire de locaux situés 98, quai de la rapée à Paris 12^e à usage de CHU pour personnes démunies.***

Mme Pénélope KOMITÈS, Adjointe à la Maire de Paris, Conseillère de Paris, rapporteure :

Votants : 27 dont 3 pouvoirs

Pour : 27 voix dont 3 pouvoirs :

14 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir
03 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir
05 voix groupe Ecologiste
05 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à ***l'unanimité*** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2017-224 AVIS)

- DLH 20170162 : Réalisation au 81 avenue du Docteur Arnold Netter à Paris 12^e d'un programme de 48 logements sociaux (19 PLA-I, 16 PLUS et 13 PLS) et 43 logements intermédiaires par Logis-Transports.

Mme Lunise MARQUIS, Adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement :

« Je suis vraiment heureuse que cette délibération voie le jour parce qu'elle lance le projet de construction des 48 logements sociaux. Je sais qu'il y a 10 000 demandeurs de logement rien que pour le 12^e arrondissement. C'est aussi la possibilité d'éloigner un secteur en pénurie pour les places en crèche. Même si nous avons construit Montéra, et agrandi la crèche associative Maison des Ours, même si la crèche associative Kangourou-Chevreur est en train de passer de 39 à 60 places (ouvrira donc en septembre 2018), même si, en octobre 2018, une structure de 25 places ouvrira à Trousseau, ce quartier attend une nouvelle crèche. Cette crèche sera de 99 berceaux. Ces familles l'attendent, et nous devons fournir un service public équitable sur l'ensemble de l'arrondissement. Dès que je reçois des courriers, que je rencontre des parents sur le secteur, ils sont malheureusement très loin d'avoir la chance d'avoir une place en crèche contrairement aux parents vivant dans le quartier de Bercy ou dans d'autres quartiers de l'arrondissement. Nous avons réellement besoin de ces 99 places. Plus nous retarderons le projet, moins ces places en crèche verront le jour. Merci beaucoup. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci, Madame MARQUIS, de rappeler cette réalité. Madame MONTANDON. »

Mme Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris :

« Merci, Madame la Maire. Je pense que nous allons connaître un débat identique que celui de mai dernier. Sur le fond de ce dossier c'est-à-dire la création de logements SRU et PLI dont la répartition est équilibrée, sur la création d'une crèche et d'un jardin, nous étions d'accord et nous sommes toujours d'accord. Je me rappelle qu'en mai, nous n'étions pas le seul groupe à avoir cette inquiétude. Ce projet a été mené sans concertation avec les riverains. Les riverains parfois tellement concernés que les fenêtres de chez eux étaient condamnées par une nouvelle construction. Nous trouvons injuste et dommage que ce projet, qui aurait dû faire consensus, soit aussi mal géré.

Contrairement aux engagements pris en Conseil d'arrondissement de mai 2017 ou encore en Conseil de Paris de juin 2017, il se trouve que les habitants ont le sentiment de ne pas avoir été écoutés. Il n'y a eu ni concertation, ni réunion, ni prise en compte des demandes des riverains depuis 2015. Depuis le début des réunions publiques, les riverains vous demandent de prendre en considération une diminution des logements. Au contraire, c'est une augmentation du nombre de logements qui s'est effectuée au fil du projet. Au début, une fourchette de 60 à 80 logements a été évoquée lors des premières réunions publiques. Nous sommes passés aujourd'hui à plus de 90 logements et une augmentation de la hauteur des immeubles, tandis que les riverains demandaient une meilleure intégration des immeubles dans l'environnement du quartier. Il n'est pas indiqué la même hauteur dans l'exposé des motifs. Pour l'immeuble en fond de rue, un R+8 est mentionné tandis que, dans la fiche technique, un R+7 est mentionné. Pourriez-vous nous confirmer la bonne hauteur ?

De plus, l'association Netter-Debergue vous a fait parvenir une lettre le 12 juillet dernier et n'a toujours pas de réponse à ce jour. Elle s'étonne de découvrir la délibération ce jour. Pourtant, lors du Conseil de mai 2017, vous vous étiez engagés à reprendre la concertation interrompue en raison d'échéances électorales. Je vous cite :

« Suite aux discussions très sereines avec les habitants, la RATP a fait évoluer son projet pour se mettre un peu plus à distance et limiter certaines vues, notamment des fenêtres. Mais cette concertation n'est pas terminée aujourd'hui. Cette délibération ne statue pas la fin de la concertation. Le permis de construire n'est pas déposé. Il n'est pas attribué. La concertation reprendra à partir du 19 juin. J'ai un profond respect pour la séquence démocratique dans laquelle nous sommes. »

Pourquoi, à partir du 19 juin, une concertation sereine n'a-t-elle pas eu lieu, n'a-t-elle pas repris ? D'autres questions en suspens. *Quid* du devenir des arbres septuagénaires ainsi que du cèdre du Liban ou encore de la couleur du bâtiment, gris, du 64 rue Netter, couleur qui a été décriée unanimement par les riverains ainsi que par des élus de la Mairie de Paris ?

Madame la Maire, sur cette délibération, je dois vraiment vous le dire, nous sommes gênés. Sur le papier, le projet est un bon projet. Dans la réalité, ce sont les riverains qui sont négligés en termes d'écoute, en termes de respect et en termes d'atteinte à la propriété privée. Je terminerai par une question simple. Les services de l'urbanisme ont-ils étudié d'autres possibilités d'aménagement sans emmurer certaines fenêtres et sans pénaliser autant certains riverains ? Merci de répondre à ces questions. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci. Monsieur BONNET-OULALDJ. »

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Conseiller de Paris :

« Nous avons déjà eu le débat. De quoi s'agit-il ? Des besoins s'expriment dans ce quartier, notamment en espaces verts. Nous allons avoir l'agrandissement d'un jardin de 2 500 m². Pour les parents qui ont des enfants en bas âge, le square Debergue n'est pas suffisant. On va sur Sarah Bernardt ou le boulevard Soult. Mais il y a ce besoin. Il y a un besoin de crèches, 96 berceaux sont prévus. Je me félicite que 11 délibérations concernent la création de nouveaux logements, notamment de logements sociaux pour les plus démunis. Dans cette délibération, il y a 91 logements, dont 43 intermédiaires et 48 sociaux. Certains peuvent penser que c'est beaucoup. Je pense que c'est le minimum. Il faut regarder à qui cela s'adresse. Il s'agit principalement d'agents de la RATP. Ce sont des personnels qui travaillent tôt le matin à Paris. Pratiquement la moitié des bus de Paris sont ici. Il y a même les noctiliens. Et les agents du métro. Il y a un besoin pour un personnel en grande partie ouvrier de se rapprocher de Paris plutôt que d'habiter au fin fond de la Seine-et-Marne.

Une question se pose, à savoir le taux de réservation pour la Ville de Paris. On nous dit qu'il y aurait 17 réservations pour les 48 logements sociaux prévus. Je pense que cela est peu. Ce sont des choses qu'il faut peut-être revoir. Cela a un coût. Mais, après notre débat sur la précarité, je ne sais pas s'il s'agit d'un coût ou d'un investissement pour l'avenir. Je trouve que cela coûte beaucoup plus cher de réduire le nombre de contrats aidés, de mettre des personnes dans la précarité que d'investir dans le logement social. Chacun a son point de vue. Tel est le mien.

Madame MONTANDON a exprimé un message. J'ai reçu le même courrier que vous, semble-t-il, puisque j'ai retrouvé, dans vos propos, la lecture d'un courrier. Je ne reviendrai pas sur les questions posées, mais l'une est très importante. Il s'agit de l'intégration dans ces bâtiments dans l'espace actuel, notamment pour les riverains en proximité.

J'espère que ce débat permettra au Conseil d'arrondissement - d'ailleurs, de nombreuses personnes sont venues ce soir pour entendre les réponses -, mais aussi au Conseil de Paris... Il faut que nous ayons les réponses sur cette intégration. Lorsque 91 logements sont créés, il est légitime d'avoir toutes les garanties de l'intégration d'un tel bâtiment dans le voisinage direct.

Comme Madame MONTANDON, nous sommes satisfaits de la délibération. Vous l'avez dit, Madame MONTANDON, il s'agit d'un programme mixte qui amène la mixité sociale. Cela permet aussi à des cadres de catégorie intermédiaire de s'y loger. Il s'agit d'un beau projet. Des garanties doivent être apportées. Nous attendons vos réponses, et je sais que vous en avez à nous apporter ce soir. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci Monsieur BONNET-OULALDJ. Premiers éléments de réponse par Madame SLAMA. »

Mme Eléonore SLAMA, Adjointe la Maire du 12^e d'arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure:

« Merci, Madame la Maire. Il s'agit d'un programme de 91 logements, dont 43 intermédiaires et 48 sociaux, avec un droit de réservation de la Ville de Paris de 17 sur les 48 logements sociaux. La répartition est la suivante : 40% de PLAI, 33% de PLUS et 25% de PLS. Les autres réservataires étant la Préfecture de Paris et Action Logement. Les réservataires sont attribués en fonction du financement de chacun au projet.

Le projet a évolué et a impacté le programme des logements avec une perte de 120 m², soit environ deux logements en moins. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Il ne faut pas confondre le nombre de logements et le nombre de mètres carrés. Ce n'est pas tout à fait la même chose. Monsieur BOUIGUE. »

M. Richard BOUIGUE, Premier Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement :

« Madame MONTANDON, vous avez posé de nombreuses questions, et je vais essayer d'y répondre. Si j'en oublie, rappelez-le moi. Vous avez évoqué l'augmentation du nombre de logements. Nous n'avons jamais raisonné en nombre de logements, mais toujours en nombre de mètres carrés. Et pour cause, nous vous le disons régulièrement, nous ne savons pas au final si nous ferons des studios, des deux pièces, des trois pièces. L'avant-dernière proposition était de 93 logements, aujourd'hui 91 logements parce que des modifications ont été apportées au permis de construire.

Nous sommes sur un terrain RATP. Elogie Transport est l'opérateur. Ce ne sont pas les services de la direction de l'urbanisme qui suivent ce dossier, mais ceux de la RATP ainsi que les architectes choisis lors d'un jury présidé par la RATP. L'interlocuteur est la RATP. Lorsque les riverains ont rencontré la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage, cela était organisé par la RATP.

Je reviens sur l'absence de concertation. Je pense que vous exagérez. Vous pouvez dire que la concertation n'a pas été à la hauteur de ce qui était attendu. Mais parler d'absence de concertation est une erreur. Vous allez un peu dans l'excès. La réunion

publique de présentation de ce projet s'est déroulée en septembre 2016. Depuis, des réunions de concertation se sont déroulées, des concertations techniques en présence de représentants de riverains, de riverains et des services de la RATP et parfois des services de la Mairie du 12^e arrondissement. Parler d'absence de concertation est faux. Je vous propose de sortir les dates de réunion qui se sont déroulées. Cela montrera que vos propos sont excessifs. Par contre, que les résultats de ces rencontres n'aient pas satisfait les riverains, c'est autre chose.

La hauteur et la distance en rapport aux riverains ont été portées dès le début dans les revendications. La RATP avait fait un premier projet sur lequel nous l'avions interpellée. Les hauteurs sur l'avenue Arnold Netter nous paraissaient hautes, c'est-à-dire trop différenciées par rapport à la séquence urbaine. Nous avons plutôt des bâtiments R+6 aujourd'hui, et les premiers projets faisaient du R+8 et R+9. Nous avons demandé à la RATP de revoir le projet. Sur l'avenue Arnold Netter, nous aurons des immeubles R+6 et, en retrait maximum, nous aurons des R+8. Ces retraits ne seront pas attenants à la rue ni au jardin. C'est là que nous avons une perte de mètres carrés pour la RATP, mais la partie visible sera du R+6. Nous avons diminué la hauteur d'un ou deux étages au regard de la rue. Cette concertation a obligé la RATP à revoir la rue Arnold Netter, mais aussi le jardin. Il a fallu retravailler les pignons et les vis-à-vis. Où il y aura la crèche, nous avons un R+5. Nous avons cette obligation en termes de règle d'urbanisme.

Vous dites qu'une lettre adressée par les riverains est restée sans réponse. Ceci est vrai. Nous étions en instruction du permis de construire. Il a été demandé de ne pas répondre à cette lettre pendant la durée de l'instruction. Néanmoins, Madame la Maire avait préalablement écrit aux riverains, donnant les informations en notre possession à l'époque.

Vous avez parlé du devenir des arbres. Un travail a été réalisé sur un arbre en particulier. Nous ne sommes pas au bout des réflexions sur la manière de le conserver, de le déplacer. Il y a plusieurs hypothèses. Je ne réponds pas à la question sur les couleurs. Vous parlez du 64 rue Arnold Netter et pas du projet Debergue. Nous pourrions en reparler à un autre moment.

Monsieur BONNET-OULALDJ, l'intégration est l'un des points qui a retenu l'attention de la Mairie depuis le début du projet. Je n'ai eu de cesse de dire que ce n'était pas forcément le projet que j'aurais choisi. Au sein du jury, une majorité a émergé, et c'est un autre projet. Néanmoins, le projet retenu, je dois le reconnaître, est le seul qui permettait de concourir sur tous les objectifs. Une crèche de 99 berceaux et non pas de 40 ; une espace vert de 2 500 m² et non de 700 m². Les infrastructures qui pouvaient exister réglementairement ne le permettaient pas. Par rapport aux riverains, il s'agit du projet le moins impactant. Pour les habitants du 71/73 avenue Arnold Netter qui ont une vue sur le jardin, nous avons supprimé l'ensemble des balcons prévus initialement car ils rendaient le vis-à-vis encore plus proche des riverains. Ce n'est pas rien en termes de proposition pour les personnes qui vivront dans cet îlot central R+6. Cela peut paraître énorme. Dans Paris, ce n'est pas énorme, parce que nous avons demandé à la RATP que cet immeuble soit le plus bas possible en respectant les objectifs.

Je rappelle, pour finir, un élément que tout le monde reconnaît à ce projet. C'est très rare dans tous les arrondissements parisiens, vous en conviendrez. Avoir un projet qui a un rapport de un sur un entre l'espace construit et l'espace dédié à la verdure. Vous avez 2 500 m² et vous en avez autant sur l'espace construit au sol. Un pour un, nous ne le faisons jamais. Il est extraordinaire de le faire à Paris. Je reconnais qu'il peut y avoir, de la part de certains riverains, un mécontentement sur l'aboutissement de ce projet. Ce projet est encore en cours d'instruction. Il a été redéposé avec toutes les

avancées évoquées. Il existe la procédure habituelle des recours, si nécessaire. Il faut les faire jouer si on le souhaite. Néanmoins, ce projet a été modifié. Il est très exceptionnel qu'un projet d'architecte déposé il y a deux ans continue aujourd'hui à faire l'objet d'une discussion, d'une concertation et d'une instruction. Cela prouve que le projet a évolué. Les changements sont significatifs. Mais j'entends qu'il ne satisfait pas pleinement tout le monde. Mais les logements, la crèche, les espaces ont été maintenus. La Ville travaille avec la RATP. Nous portons des exigences à la RATP. Nous sommes dans un dialogue parfois constructif, parfois tendu parce que nous avons des exigences. Il s'agit de maintenir les trois objectifs. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup aux uns et aux autres. Madame MONTANDON. »

Mme Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris :

« Monsieur BOUIGUE, nous n'avons pas la même définition de la concertation. Des réunions publiques d'information se sont tenues. Mais dans une réelle concertation, il y a un dialogue, un échange, souvent cela mène à un compromis. Je ne mets pas en cause les réunions. Mais la concertation est un échange, un compromis, une évolution. Cela n'a pas eu lieu. Pareil pour les échanges de lettres. Je veux bien qu'en raison des élections, nous n'ayons plus eu d'échanges en juin. Mais la lettre datait du 12 juillet. Vous dites qu'il n'y a pas de réponse en raison de la période d'instruction de permis. Il y a toujours une bonne raison pour décaler la concertation. Vous dites que les recours seront la forme d'expression des personnes parmi nous. Vous ne pourrez pas vous cacher indéfiniment derrière la RATP : la Ville finance ce projet à 3,5 millions d'euros. C'est l'intégration qui pose problème. Ce n'est pas le fond.

Nous restons vigilants. Notre groupe s'abstiendra parce que, sur le fond, je ne veux pas que vous nous accusiez d'être contre les crèches. Nous avons vu d'autres dossiers avec d'autres problématiques. A chaque fois, on nous a dit que nous votions contre la crèche. Nous ne voterons pas contre la crèche. Nous savons à quel point nous en avons besoin dans l'arrondissement, notamment dans le quartier de Picpus. Nous nous abstiendrons parce que nous ne sommes vraiment pas contents sur la forme. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Très bien. Pour corriger sur réunion publique, concertation ou pas. Ce n'est pas forcément en réunion publique que l'on fait les meilleures concertations. »

M. Richard BOUIGUE, Premier Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

« Madame MONTANDON, vous dévaluez votre parole. Demandez aux riverains à l'issue de ce Conseil d'arrondissement si jamais nous ne nous sommes rencontrés en Mairie, si jamais nous n'avons eu de réunions tendues avec des mots très forts, voire des mots qui ont dépassé le cadre d'une concertation. Demandez-leur s'ils n'ont jamais rencontré la RATP et les élus du 12^e arrondissement, les équipes d'architecture, si jamais ils ne se sont déplacés auprès de la RATP pour avoir des éléments. Demandez-leur, nous nous revoyons au prochain Conseil d'arrondissement. Si je mens, vous me le direz. Sinon, je vous demanderai de faire amende honorable et de reconnaître qu'en dehors des réunions publiques, des réunions de concertation technique se sont tenues. Est-ce que ceci est possible ? »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Nous allons arrêter l'interpellation. Je vous propose, chers collègues, de continuer à discuter en bilatéral. Monsieur NAJDOVSKI pour une explication de vote. »

M. Christophe NAJDOVSKI, Adjoint à la Maire de Paris, Conseiller de Paris :

« Merci, Madame la Maire. Nous avons déjà eu ce débat à l'occasion d'une délibération au mois de mai dernier, en discutant du protocole foncier entre la RATP et la Ville de Paris. Nous sommes sur un terrain qui appartient à la RATP. Nous sommes sur un compromis avec la RATP, sur un projet qui, de l'avis de tous, concernant la programmation de logements sociaux et de logements intermédiaires, est équilibré. Les logements seront diversifiés, abordables, vont permettre à des chauffeurs de bus de continuer à se loger à Paris, tandis qu'ils ne pourraient pas forcément le faire dans le parc privé. Nous avons une extension de l'espace vert existant. Il est important de le noter parce qu'elle était très attendue dans le quartier, avec un accès par l'avenue Arnold Netter. La crèche de 99 berceaux est également très attendue. Madame MARQUIS a rappelé à quel point cette crèche est nécessaire dans le quartier. Il s'agit du secteur du 12^e arrondissement qui a le plus besoin d'un équipement de petite enfance.

Conformément au vote déjà exprimé en mai dernier, nous voterons favorablement tout en posant malgré tout la question du devenir des arbres, notamment du cèdre du Liban. Il s'agit de faire en sorte de trouver une solution qui soit la plus satisfaisante possible. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris

« Merci beaucoup, Monsieur NAJDOVSKI. Il ne s'agit pas d'un cèdre du Liban, mais d'un cèdre de l'Himalaya, et les services de la Ville travaillent avec les services de la RATP pour essayer d'imaginer la manière dont on pourrait le déplacer avec les meilleures chances de survie. »

Votants : 28 dont 3 pouvoirs

Pour : 23 voix dont 2 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir
03 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir
05 voix groupe Ecologiste

Contre : 0

Abstention : 05 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2017-225 AVIS)

- DLH 20170243 : Location de divers ensembles immobiliers à ÉLOGIE-SIEMP - Bail emphytéotique - Réalisation à Paris 12^e et 15^e de programmes de logements sociaux (234 PLA-I, 220 PLUS et 118 PLS).

Mme Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris :

« Je vais faire une intervention groupée. Une remarque générale relative à l'ensemble des délibérations DLH. J'ai remarqué une amélioration de la présentation des projets, avec l'établissement de fiches techniques. Je voulais remercier les services ainsi que vous, Madame la Maire. Cela nous permet d'étudier plus rapidement et plus en détail les délibérations.

Nous ne sommes inscrits que sur une délibération car nous voterons les autres. Nous voterons du logement social, je tiens à le préciser parce que nous considérons qu'il est bien équilibré sur la plupart des programmes et fidèle au plan local d'habitat avec une mixité sociale.

Concernant la délibération 243, il s'agit d'un programme de conventionnement de 572 logements. Vous connaissez notre position sur le conventionnement qui consiste à transformer des logements du parc libre en logements sociaux dit SRU. De plus, la part de logements PLS est bien faible dans ce programme pour les classes moyennes. Vous allez peut-être nous émouvoir sur la difficulté de la classe moyenne à se loger dans le privé et le public, mais ce n'est pas avec de telles opérations que nous allons y arriver. Je vous rappelle l'objectif de 3 000 logements PLI mentionné dans le PLH, mais la réalité est d'environ 200 réalisations par an. Nous sommes loin de l'objectif. A chaque conventionnement, nous constatons la disparition de logements libres.

En fin de mandature lorsque vous présenterez le nombre de logements livrés, il serait intéressant que vous sépariez ceux qui ont été construits et ceux qui résultent d'un conventionnement. J'ai remarqué qu'une fois de plus, le 12^e arrondissement est le plus ciblé avec les opérations de conventionnement. Il concerne là 422 logements. Il s'agit de baux emphytéotiques de 55 ans et de loyers capitalisés à hauteur de 28 millions d'euros rien que pour cette délibération. Il s'agit d'une belle escroquerie morale que d'enregistrer à l'avance des loyers pour combler le trou du budget présent. Mais je ne vais pas reprendre le débat. Merci. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci. Madame SLAMA, pour vous répondre. »

Mme Eléonore SLAMA, Adjointe la Maire du 12^e d'arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

« Merci, Madame la Maire. De quoi s'agit-il précisément ? Parce que le conventionnement peut paraître compliqué pour quelqu'un qui n'y connaît pas grand-chose à la base. Nous sommes sur une opération de 430 logements, 8 sont déjà conventionnés et ne font pas partie de la délibération. Les 430 logements sont situés au 14/20 Boulevard Sault. Nous allons appeler ce groupe celui de la Porte Dorée, situé en zone déficitaire en logement social, et, je vous l'apprends peut-être, d'ores et déjà loué à des prix similaires à ceux pratiqués dans le parc social. Il est prévu qu'il fasse l'objet d'une opération de conventionnement et de réhabilitation. L'état du patrimoine bâti, vous en conviendrez, nécessitant par ailleurs divers travaux de rénovation.

Qu'est-ce que le conventionnement ? Il s'agit d'un contrat passé entre le bailleur et l'Etat permettant de faire entrer les logements concernés dans le parc social. Ainsi, le bailleur s'engage à louer ces logements à des niveaux de loyer fixés par l'Etat, en contrepartie de prêts et de subventions. Surtout, le conventionnement de ces logements permettra demain qu'ils soient attribués selon la procédure de droit commun

du logement social, puis de vérifier par la suite que les bénéficiaires sont toujours sous le plafond de ressources par le biais de l'enquête réalisée annuellement sur les ressources. Grâce au passage en conventionnement, nous créons bien du logement social. Plus de transparence dans l'attribution et plus de contrôle grâce à cette délibération. Pour les locataires, c'est aussi un cadre de vie amélioré grâce aux importants travaux qui seront effectués.

Sur ce groupe, il s'agira d'améliorer et de mettre en sécurité l'immeuble par des travaux de réfection des colonnes montantes, par la mise en sécurité incendie, par la suppression des colonnes de gaz et des points de cuisson au gaz dans les logements, par un réseau d'évacuation des eaux usées et des eaux pluviales réhabilité. Nous parlons régulièrement du Plan Climat, c'est aussi l'amélioration de la performance thermique par le remplacement des menuiseries, par l'isolation des combles, l'isolation des planchers, la mise en place de VMC, le remplacement des portes palières. Cela peut paraître trivial, mais il est important de le dire. C'est aussi l'amélioration des parties privatives par la réfection de l'électricité des logements. La mise en sécurité, la mise en conformité, la réfection de l'ensemble des sanitaires, cuisines, salles de bain et toilettes. L'amélioration des parties communes et des espaces extérieurs. Une réfection complète avec une amélioration de la végétalisation. Ce n'est pas rien. C'est un investissement très important pour cette rénovation, de l'ordre de 43 000 euros par logement. C'est un investissement massif de la Ville. La moitié du parc social de l'arrondissement fera l'objet d'une réhabilitation sur l'ensemble de la mandature.

Pour vous répondre, Madame MONTANDON, sur les différents financements, l'enquête sociale détermine les catégories de financement attribué à chaque logement en fonction des revenus des ménages actuellement en place. Ceci afin de coller au mieux à la répartition existante. Il n'y aura pas de changement dans la population du quartier, pas d'arrivée en masse de telle ou telle catégorie sociale dans ces logements. Nous restons sur la même répartition puisqu'elle se base sur celle des locataires actuels. Merci. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci Madame SLAMA. »

Votants : 27 dont 4 pouvoirs

Pour : 22 voix dont 3 pouvoirs :

14 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs
03 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir
05 voix groupe Ecologiste

Contre : 05 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir

Abstention : 0

Délibération adoptée à **la majorité absolue** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2017-226 AVIS)

- DASCO 20170145 : Caisse des Écoles à Paris 12^e - Convention pluriannuelle d'objectifs et de financement 2018-2020 pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

Mme Corinne ATLAN-TAPIERO, Conseillère d'arrondissement :

« Notre intervention sur ces deux délibérations sera assez courte. Nous tenons à saluer la rigueur avec laquelle travaille le nouveau directeur de la Caisse des écoles, la clarté des documents présentés, sa façon d'animer les débats. Toutefois, n'étant pas d'accord avec l'ensemble de la politique globale que vous menez à la Caisse des écoles, nous nous abstenons sur ces deux délibérations. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Je suis un peu surprise, Madame ATLAN-TAPIERO, parce qu'en comité de gestion, vous votez presque la majorité des délibérations avec nous. Vous dites aujourd'hui que vous n'êtes pas d'accord avec la politique que nous menons. Vous n'êtes pas d'accord avec 50% de bio, un repas végétarien hebdomadaire ? Dites-nous sur quoi vous n'êtes pas d'accord, cela m'intéresse. »

Mme Corinne ATLAN-TAPIERO, Conseillère d'arrondissement :

« Nous n'allons pas développer plus avant puisque vous nous posez la question du repas végétarien, il s'agit d'un choix politique mais je considère que nous n'avons pas à l'imposer à tout le monde. Lorsque nous regardons l'équilibre des menus, certains sont fort intéressants et équilibrés. Mais nous avons aussi le droit d'avoir une volonté d'existence différente de celle que vous imposez. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Je retiens que vous êtes contre le repas végétarien hebdomadaire. Monsieur BONNET-OULALDJ. »

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Conseiller de Paris :

« Le débat de la caisse des écoles nous a animés durant de longues années. La situation s'est régularisée, apaisée. La gestion est très bonne. Nous nous en félicitons tous. Ma première question porte sur les régimes alimentaires. J'entends la volonté de certains d'avoir un régime alimentaire végétarien et de le proposer aux enfants. Si c'est une alternative aux repas proposés, pourquoi pas ? Les parents assument leur choix pour leurs enfants. Mais à partir du moment où cela devient une règle pour tous, je trouve que cela nécessite des études, des éléments objectifs sur les conséquences de l'alimentation pour les enfants en pleine croissance qui ont besoin de vitamine B12 qui se trouve dans la viande rouge. J'aimerais que l'on nous donne les éléments nécessaires. Nous pouvons parler de solidarité, de la précarité. Mais, Monsieur TOUZET l'a dit, certains de ces enfants sont dans nos écoles et n'ont comme repas que celui de la cantine.

Je ne suis pas contre les végétariens. Je remarque au Plan Climat que le Conseil de Paris a voté un plan flexitarien, c'est-à-dire la possibilité de choisir. La majorité de la population française mange trop de viande. Ceci est vrai. Cela pose des questions en termes de couche d'ozone, de réchauffement climatique. Mais est-ce que des études sont réalisées sur les conséquences pour la croissance des enfants ? Je demande que cela soit fait.

Je remarque que certains arrondissements ont proposé d'expérimenter le goûter pour les enfants en élémentaire. Il serait souhaitable que, dans le 12^e arrondissement, nous réfléchissions aussi à cette question. Je vous remercie. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci Monsieur BONNET-OULALDJ. Madame TAIEB. »

Mme Fadila TAIEB, Adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement :

« Le sujet de l'alimentation pour les plus jeunes est très important. La Caisse des écoles a assaini la gestion de manière sincère, mais elle a en plus une politique alimentaire exemplaire. Je réponds à Monsieur BONNET-OULALDJ qu'il s'agit d'un repas végétarien sur cinq. Nous savons que manger trop de protéines animales n'est pas forcément bon. C'est pour l'équilibre et apprendre qu'il peut y avoir des protéines dans les végétaux. Ce repas est une éducation alimentaire.

Je souhaite inviter tous ceux qui le souhaitent à déjeuner dans les cantines pour constater la qualité des repas par eux-mêmes, leur équilibre et la vigilance des animateurs qui veillent à ce que chaque enfant ait un plat équilibré avec une entrée, un plat principal, un fromage et un dessert. La vigilance pour tous les enfants, quels que soient leur milieu social, leur situation familiale. Nous évoquons la solidarité, et certains enfants ont peut-être des parents dans des situations fragiles. Tous les enfants sont accueillis à la cantine avec le même repas que les autres. Chaque agent veille à ce que les enfants goûtent au moins les aliments, les découvrent et les mangent à minima.

Je ne peux que me féliciter de l'augmentation du bio et des produits labélisés. Nous avons atteint des objectifs dont nous ne pouvons pas rougir dans le 12^e arrondissement. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris

« Merci beaucoup, Madame TAIEB, pour ces précisions. Monsieur TESSEIRE. »

M. Christophe TEISSEIRE, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement :

« Merci, Madame la Maire. Je vous informe que la production de viande est anti-écologique et non durable quant à la consommation d'eau et d'équivalent pétrole. Une étude de *Green Peace* est sortie ce matin et nous informe d'une alimentation scolaire qui comporte jusqu'à quatre fois trop de protéines animales.

Dans le cadre des orientations stratégiques, je félicite la Caisse des écoles pour le travail réalisé sur le goût dans notre arrondissement. Sujet sensible, tellement que les menus de la Caisse des écoles sont les pages les plus téléchargées sur le site Internet de la Mairie du 12^e arrondissement. Pour que les enfants mangent, il faut que ce soit bon. C'est là que commence la difficulté, car vous connaissez l'adage : « *Des goûts et des couleurs, on ne discute pas* ». L'équilibre alimentaire est le point central des chefs de cuisine et du responsable alimentaire de la Caisse des écoles. La production est faite sur place ou fait l'objet de portage en liaison chaude en prenant soin de travailler des produits diversifiés et de saison, avec une place de plus en plus grande pour l'alimentation durable, c'est-à-dire bio et labélisée. Dans le cadre de la découverte du goût, on peut noter les repas végétariens servis une fois par semaine dans les écoles. Dans le menu des deux prochaines semaines, on trouve un plat de riz bio aux petits légumes et aux œufs bios, puis un couscous de légumes le mardi suivant.

Un travail continu est effectué par la Caisse des écoles pour connaître la satisfaction des convives, via des enquêtes de satisfaction qui associent les représentants des parents d'élèves, les directeurs d'établissement ainsi que les responsables d'éducation

Ville. On peut ajouter l'organisation régulière d'une commission des menus associant les mêmes intervenants que précédemment, en ajoutant les chefs de cuisine.

Pour imager mon propos, je partage une anecdote sur la difficulté de satisfaire tout un chacun lorsque l'on aborde la notion de goût. L'année dernière, mon fils, âgé de 4 ans, en réponse à mes questions sur ce qu'il avait mangé à la cantine m'a répondu : « Du brocolis blanc, c'était très bon ». La réponse m'a laissé sans voix car je ne connaissais pas le brocolis blanc. De plus, mon fils n'aime que les brocolis verts de sa mamie. Je me suis dit : « Bravo à la Caisse des écoles qui fait découvrir aux enfants des aliments ». Après interrogation de sa grande sœur, j'ai appris qu'elle n'avait pas trouvé cela bon et que le brocolis blanc était du chou fleur.

Je remercie tous ceux qui, au sein de la Caisse des écoles, font un excellent travail pour le bien-être de nos enfants, tout particulièrement le directeur, Monsieur MACRIPEAU. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris

« Merci à tous pour vos félicitations à notre directeur qui y sera sensible. Monsieur TOUZET, pour répondre. »

M. Laurent TOUZET, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

« Je vous remercie tous de saluer le travail du directeur de la Caisse des écoles. Nous constatons et apprécions cette réalité au quotidien. Nous sommes heureux que cela se ressente également au niveau du Conseil d'arrondissement. Je remercie également Madame ATLAN-TAPIERO. En même temps, je suis un peu partagé parce que vous saluez la rigueur, la clarté de la gestion du nouveau directeur, mais vous êtes en désaccord avec la politique globale. Cependant, vous ne dites pas pourquoi. Cela rend le débat un peu compliqué. J'ai du mal à croire que votre désaccord avec la politique globale se résume au repas végétarien. Cela me semble mince pour justifier une abstention sur un sujet aussi important.

Il s'agit d'une convention pluriannuelle pour trois ans, 2018, 2019, 2020, entre la Caisse des écoles et la Ville. Cela replace le service de restauration scolaire comme un service délégué par la Ville de Paris à la Caisse des écoles du 12^e arrondissement. Cette convention revoit complètement les modalités de financement qui ne sont plus basées sur un simple calcul mécanique, mais sur un vrai dialogue de gestion entre la Ville et la Caisse des écoles. Un dialogue de gestion sur des éléments strictement comptables, les prévisions de réalisation sur l'exercice 2017, les admissions en non-valeur, la reprise des excédents de fonctionnement.

Nous avons une subvention pour l'année 2018 en baisse par rapport aux années précédentes. Pourquoi ? Chaque année, la subvention tiendra compte des excédents budgétaires de l'année N-1. Nous avons réalisé un excédent budgétaire sur l'année 2016 déduit sur la subvention de l'année 2018. Quelque part, il faut s'en féliciter. C'est un signal de la bonne gestion.

Ce dialogue de gestion, c'est la nouveauté, est d'abord basé sur les objectifs stratégiques de la Ville de Paris en matière d'alimentation et les actions mises en œuvre par la Caisse des écoles pour y tendre. Objectifs débattus en Conseil de Paris dans le cadre du plan d'alimentation durable, du plan de lutte contre le gaspillage alimentaire.

Je vous renvoie à l'annexe 1 de cette convention. Des actions très concrètes sont listées par thème. Si je prends l'amélioration des conditions d'emploi et de travail des personnels, nous nous engageons sur différents types de formation, sur le nombre de

formation, le nombre d'agents concernés, à continuer d'équiper les cuisines en matériel ergonomique. Nous allons investir dans des véhicules avec un haillon élévateur. Nos agents vont rouler au gaz naturel. Nous sommes sur les objectifs de développement durable. Pour les questions de gestion, d'égalité de traitement des usagers, nous allons dématérialiser davantage les processus et améliorer l'accueil des usagers en Mairie.

Un début de débat a eu lieu entre nous sur la qualité des repas. Nous allons poursuivre l'effort pour augmenter la part d'alimentation durable. Nous sommes déjà à +50%. J'ose espérer que l'objectif est partagé par vous tous. Nous avons mis en place une commission des menus que nous nous engageons à tenir trois fois par an. Nous allons mener des enquêtes de satisfaction auprès des enfants deux fois par an, dans au moins trois écoles élémentaires et un collège. Nous allons mener ces enquêtes en lien avec la commission des menus, en lien avec les parents, avec les directeurs d'école, les REV.

Je suis surpris que le débat émerge à nouveau sur le repas végétarien. Peut-être que vous avez été tous surpris lors du dernier Conseil d'arrondissement par le vœu déposé par le groupe écologiste. Monsieur BONNET-OULALDJ, vous aviez voté favorablement ce vœu, donc je suis surpris que vous relanciez le débat. Soyons clairs : l'équilibre nutritif des repas ne se fait pas au hasard des envies de l'équipe de la Caisse des écoles. Il ne se fait même pas en fonction des goûts et des couleurs de la Maire d'arrondissement ou de son adjoint. Il se fait en fonction d'un cahier des charges national très précis, même contraignant réglementairement. Il définit précisément les apports nutritifs, les apports en vitamines, en minéraux chaque semaine pour les enfants. Les menus sont équilibrés en termes d'apport nutritif à tous les niveaux. Il est dommage de relancer ce débat au regard de nos connaissances sur la capacité à faire un repas végétarien qui remplisse les besoins de nos enfants et adolescents en matière nutritionnelle. Ma voisine me rappelait que vous parliez de vitamine B12 : il y en a dans les lentilles, comme le fer. C'est un exemple parmi d'autres qui fait que nous pouvons faire un repas végétarien répondant aux besoins.

Le goûter en élémentaire est un vrai sujet pour plus d'égalité. Le goûter en élémentaire est discriminant par rapport à ce que fournissent les familles à leurs enfants. Ce serait un progrès de fournir un goûter en élémentaire. Cela pose de nombreuses questions financières et organisationnelles par rapport aux animateurs, à la façon de gérer un goûter, de tartiner, de nettoyer les réfectoires. Nous observons avec attention les expérimentations en cours, en particulier dans le 13^e arrondissement. Nous serons amenés à avoir de nouveau ce débat en Conseil d'arrondissement. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris

« Merci Monsieur TOUZET. Nous n'avons pas de parents qui se soient émus de ce repas végétarien hebdomadaire. Généralement, concernant l'alimentation de leurs enfants, les parents sont mobilisés. C'est l'agrégée de biochimie qui parle, la docteure en biochimie qui parle : je vous assure que nous pouvons trouver tous les nutriments dont nous avons besoin en dehors de la viande. C'est pourquoi nous avons initié cette démarche depuis plus d'un an. Nous nous basons sur des connaissances théoriques et scientifiques clairement établies. Cet arrondissement parisien est précurseur en la matière. Monsieur HULOT incite l'ensemble des communes de France à suivre ce chemin. Nous ne retirons pas seulement la viande, mais nous ajoutons des aliments complémentaires répondant à tous les besoins nutritifs de nos enfants. Il s'agit de la mission principale de la Caisse des écoles. »

Votants : 28 dont 4 pouvoirs

Pour : 23 voix dont 3 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs
03 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir
05 voix groupe Ecologiste

Contre : 0

Abstention : 05 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2017-227 AVIS)

- DASCO 20170165 : Caisse des Écoles à Paris 12^e - Subvention 2018 d'un montant de 4 139 300 euros pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

M. Laurent TOUZET, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

Votants : 28 dont 4 pouvoirs

Pour : 23 voix dont 3 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs
03 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir
05 voix groupe Ecologiste

Contre : 0

Abstention : 05 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2017-228 AVIS)

- DDCT 20170183 : *Charte Parisienne de la participation citoyenne*.

M. Matthieu SEINGIER, Conseiller d'arrondissement :

« Mes chers collègues, j'ai été, comme beaucoup d'entre vous, surpris de voir cette charte à l'ordre du jour tandis que, lors du dernier Conseil, nous avons adopté une charte propre à notre arrondissement. Ma première question découle de ce constat. Est-ce que la charte du 12^e arrondissement reste d'actualité ? Nous l'avons votée, donc nous y sommes attachés. Nous craignons que, sous couvert de démocratie participative, Madame HIDALGO ne cherche, comme elle a tenté de le faire avec la Caisse des écoles, à contourner le pouvoir des arrondissements. Notre groupe n'est vraiment pas le seul à craindre cette dérive centralisatrice, jacobine. D'après un sondage *Opinion Way* publié le 23 novembre 2017, 77% des Parisiens interrogés qualifient Anne HIDALGO d'autoritaire, 57% de sectaire, et 70% estiment qu'elle prend seule ses décisions, sans concertation de ses partenaires. Je pense qu'elle n'est pas la seule, étant donné notre débat.

Si votre réponse à ma première question est positive, cette charte n'est qu'un document de pur affichage, une fois de plus. Toutefois, elle aborde aussi la question de la participation citoyenne en dehors des conseils de quartier. Je ne vais pas répéter les réserves exprimées sur les consultations. Madame MONTANDON va montrer la carence de certaines consultations locales.

Je n'ai pas mentionné deux points qui expliqueront notre abstention. Nous allons soumettre des amendements en Conseil de Paris. Le premier concerne des précisions sur le critère d'évaluation de la participation. Nous allons revenir sur le point relatif à la détermination des ordres du jour des conseils de quartier par les conseils de quartier qui suscitent des débats dans d'autres arrondissements. Il sera proposé de revenir sur l'écriture dite inclusive utilisée par le document, qui constitue une instrumentalisation de la langue à des fins idéologiques. Supprimer des références à des termes anglo-saxons pour les mêmes raisons. Je vous remercie. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris

« Madame MONTANDON, vous êtes également inscrite. »

Mme Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris :

« Merci, Madame la Maire. Dans ce texte, nous déplorons l'absence de référence à la possibilité d'un référendum local. Le dispositif de référendum local permet aux électeurs de décider par leur vote de la mise en œuvre ou non d'un projet qui relève de la compétence de la collectivité. Il s'agit pourtant d'un outil fort de la démocratie participative, bien plus porteur que le budget participatif. Pourtant, vous ne l'utilisez jamais. Pour preuve, vous ne l'évoquez pas dans ce document.

Autre point essentiel absent de votre charte, il s'agit de la concertation avec les communes riveraines parfois concernées par un projet de notre collectivité, malheureusement pas assez consultées. La Ville de Paris fait partie d'une métropole et d'une région qu'il se doit de considérer dans ses décisions d'aménagement territorial.

Je prendrai trois exemples significatifs pour l'illustrer. Le manque de concertation sur le projet des voies sur berges, rive droite, qui a tout de même été soulevé par la commission d'enquête. Je vous rappelle que l'avis négatif de la commission reposait en partie sur le périmètre de l'enquête publique. Exemple d'actualité, l'encadrement des loyers. Nous aurons l'occasion d'y revenir en fin de Conseil, via un vœu. C'est l'exemple

flagrant d'un manque de concertation qui, au final, se retourne contre les Parisiens. Encore un exemple que la Maire de Paris a fait cavalier seul sur ce dossier. Dernier exemple qui concerne notre arrondissement, ce sont les décisions relatives au Bois de Vincennes dont nous partageons les frontières et les usages. Le dernier rapport de la CRC sur la gestion des concessions dans les Bois de Vincennes et de Boulogne a démontré l'absence de concertation avec les communes riveraines et a préconisé la mise en place d'un observatoire avec elles. Il s'agissait de l'objet de l'un de mes derniers vœux. Proposition constructive en termes de référendum local et de concertation avec les communes riveraines.

Sur la forme, lorsque je compare la charte et la pratique concrète dans notre arrondissement, je suis assez dubitative. Je prends en exemple la résidence Erard. Le projet 26 du budget participatif concernant la création d'une cantine solidaire, objet louable. Où le bât blesse, le local envisagé n'était pas un local municipal, mais se situait dans un ensemble social appartenant à Paris Habitat. Comment ce projet a-t-il pu arriver au budget participatif sans qu'au préalable, il n'y ait une once de concertation avec les locataires de l'ensemble Erard-Charenton ?

« *La liberté des uns s'arrête où commence celle des autres* ». Peut-être que vous devriez ajouter cette citation dans la charte que vous présentez. Merci. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris

« Merci beaucoup. Monsieur PEUTILLOT. »

M. Régis PEUTILLOT, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

« Je vous reconnais que nous aurions pu voter concomitamment. Lors du précédent Conseil d'arrondissement, nous avons voté la charte des conseils de quartier. Pour des raisons d'agenda, nous n'avons pu voter en même temps la charte de la participation citoyenne. Mais nous pouvons en rediscuter en Conseil d'arrondissement.

Cette charte de la participation citoyenne n'est pas vraiment de l'affichage. Il n'y a pas de dispositions obligatoires, mais cela reste un document d'orientation politique qui s'imposera au moins dans les moyens vis-à-vis de tous les arrondissements. Il s'agit de montrer aux habitants la politique de la Ville de Paris en matière de démocratie locale, de démocratie participative. On peut utiliser les deux termes.

Je n'ai pas bien compris ce que vous vouliez dire en parlant de contournement de la Maire de Paris sur le pouvoir des mairies d'arrondissement, ni sur sa volonté centralisatrice. J'ai plutôt entendu dire qu'elle était très décentralisatrice concernant les pouvoirs de la Mairie de Paris et les attributions déléguées aux mairies d'arrondissement. Sur le sondage selon lequel la Maire de Paris serait autoritaire, je pense qu'il faut entendre le terme au sens latin, *auctoritas dignitas gravitas*, qui me va très bien. Je pense qu'il faut l'entendre dans ce sens, et je suis d'accord là-dessus.

Nous avons toujours la charte des conseils de quartier, qui est le document le plus précis que nous continuons d'utiliser dans le 12^e arrondissement. Vous avez déploré l'absence de référendum d'initiative locale. Dans la charte parisienne de la participation citoyenne, je vous avoue qu'au sens du Code général des collectivités territoriales, le référendum d'initiative locale reste assez restreint. Vous avez certainement vu, dans l'article 7 de cette charte, que nous prévoyons la possibilité pour les Parisiens réunissant 5 000 signatures sur une pétition qu'un sujet relevant de la compétence de la Ville soit abordé au Conseil de Paris. Une initiative majeure. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Monsieur BOUIGUE. »

M. Richard BOUIGUE, Premier Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement :

« Monsieur PEUTILLOT a pratiquement tout dit. Monsieur SEINGIER, nous avons voté la charte des conseils de quartier du 12^e arrondissement la dernière fois. Ce soir, nous votons une charte de la participation citoyenne au niveau parisien. Il n'est pas question que l'un se substitue à l'autre, mais les deux s'imbriquent normalement. Il n'y a pas d'antinomie. Ce sont deux moments différents, des périmètres différents. L'une est plus globale car parisienne, lorsque l'autre, la charte des conseils de quartier, se vote par arrondissement. L'organisation est différente selon les arrondissements et en fonction de leur population suite à une loi votée en ce sens. Vous le savez.

Je ne reviens pas sur la polémique autour de la concertation. Vous employez vous-même le terme de concertation et parfois celui de consultation. Vous avez raison, il faut être précis sur le langage. En l'occurrence, je vous invite à nous dire lorsqu'il y a concertation et consultation. Visiblement, c'est la même chose pour vous. Mais, dans le langage de la participation, c'est différent, que nous parlions d'écriture inclusive ou pas. Ces deux termes ont des sens différents.

Il y a certes une évolution de la participation. Cette charte en fait mention. Quant à l'ordre du jour des conseils de quartier, la Maire du 12^e arrondissement et moi-même souhaitons qu'il soit porté par les conseillers de quartier et non par les élus d'arrondissement, comme cela se déroule dans d'autres arrondissements où le modèle de participation est un peu dévoyé. Les élus peuvent être présidents de conseils de quartier, peuvent décider de l'ordre du jour, peuvent même soumettre leurs propositions au vote concernant les attributions budgétaires. La pratique démocratique, vous en conviendrez, s'honore davantage à faire en sorte que les élus ne président pas, mais plutôt les conseillers de quartier, qu'ils décident des ordres du jour et qu'ils puissent interpeller la mairie de manière plus libre.

Au sujet du référendum d'initiative local, Madame MONTANDON, je vous invite à le poser au bon niveau, à savoir celui du Conseil de Paris. Vous le savez très bien. Sur les communes riveraines, nous pouvons dire qu'elles ont été sollicitées, invitées à faire connaître leurs projets. Nous n'étions pas obligés de le faire, mais nous l'avons fait. Sur le GPRU de la Porte de Vincennes, nous avons régulièrement informé la Mairie de Saint-Mandé des avancées du projet, au-delà même de nos obligations légales. Pour le projet Bercy-Charenton, interrogez le Maire de Charenton, pour les derniers jurys d'architectes qui concernaient à la fois Paris et Charenton, pour les projets communs concernant les établissements scolaires, nous travaillons de concert dans l'intérêt général. Lorsque nous travaillons sur des sujets liés au Bois de Vincennes, nous le faisons avec les communes riveraines. Vous pouvez dire que parfois, nous n'allons pas assez loin, mais reconnaissez parfois que nous le faisons plutôt bien, avec des élus aux couleurs politiques très différentes.

Sur les réserves concernant le local dans la résidence Erard, sachez que l'entrée des bailleurs sociaux dans le cadre du budget participatif a été discutée, négociée. De nombreuses propositions préalables ont été faites. Est-ce qu'il faut s'améliorer sur ces projets nouveaux ? Probablement. En revanche, ils sont complètement inscrits dans le cadre du budget participatif autorisé. Aujourd'hui, les bailleurs sociaux font partie des périmètres et des financeurs possibles du budget participatif. Nous avons ce projet, et ce type de projet est en train de se monter ailleurs. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup à tous les deux. Quelques commentaires au sujet de la concertation avec les communes riveraines. Vous évoquez l'encadrement des loyers, je suis un peu surprise, Madame MONTANDON. De mémoire, tous les élus de droite étaient contre l'encadrement des loyers à Paris et à l'échelle du Grand Paris. J'ai cru entendre que vous y étiez favorable. Nous allons avoir le débat dans quelques instants. Il est surprenant de nous accuser de ne pas avoir discuté avec les élus du Grand Paris à l'époque. Il me semble bien qu'ils y étaient tous opposés.

Sur le bois de Vincennes, permettez-moi d'ajouter un exemple à votre liste à la Prévert. Sur la Foire du Trône, je suis désolée, le Maire de Charenton et le Maire de Saint-Mandé ont soutenu mes vœux déposés à ce sujet. Je peux vous communiquer les courriers qu'ils m'ont transmis et leurs expressions dans la presse. Il y a tout de même des sujets sur lesquels nous arrivons à très bien travailler avec les communes riveraines, rassurez-vous.

Sur les concessions, relisez bien le rapport de la CRC. Aucune concession du Bois de Vincennes n'est citée comme étant mal gérée. Elles sont toutes dans le Bois de Boulogne. Retournez-vous vers votre collègue, Maire du 16^{ème} arrondissement. Que fait-il pour suivre les concessions dans son arrondissement ? Attention aux exemples que vous prenez.

Sur le budget participatif et le projet d'extension de l'annexe Erard du CLAJE, je suis très fière que ce projet ait été retenu parce que les jeunes se sont mobilisés pour voter. Ce projet a une légitimité en raison du nombre de votes. Je suis fière de le mettre en œuvre avec Paris Habitat. Oui, Paris Habitat doit discuter avec les associations de locataires de son parc. Cette responsabilité lui incombe.

Je suis obligée de constater, pour tous les projets sur cette grande résidence Erard-Charenton, le 10 comme le 30, qu'à chaque fois que Paris Habitat a proposé des projets que nous jugions intéressants - par exemple, la création d'un jardin partagé, la baleine verte, si vous n'y êtes pas encore allée, je vous invite à y faire un tour : c'était un morceau de gazon enfermé dans des grilles de six mètres, l'association de locataires s'y est opposée -, lorsque nous proposons de créer une serre d'agriculture urbaine sur une terrasse plate qui n'enlève rien à personne, l'association des locataires s'y oppose.

Bizarrement, certains membres de cette association de locataires s'avèrent être des opposants politiques assumés sur les réseaux sociaux, dans les courriers. Ils ont le droit de faire de la politique. J'en fais, j'assume. Mais, à un moment donné, lorsqu'on est militant dans une association de locataires, il faudrait d'abord défendre l'intérêt des locataires et on ne peut pas instrumentaliser l'association des locataires pour faire de la politique. Nos partis politiques sont tous en recherche de militants. Qu'ils aillent faire de la politique dans les partis politiques. Il faut dissocier la discussion d'un bailleur d'une association de locataires. Tout le monde y gagnera. »

Votants : 27 dont 4 pouvoirs

Pour : 22 voix dont 3 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs
02 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir
05 voix groupe Ecologiste

Contre : 0

Abstention : 05 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2017-229 AVIS)

Communication sur les IIL et IL : réalisation 2017 et programmation 2018.

Mme Sandrine CHARNOZ, Conseillère de Paris, Déléguée auprès de la Maire du 12^e arrondissement, rapporteure :

Cette présentation rend compte à la fois de l'exécution et de la programmation des IIL et IL 2017 et 2018. Elle présente également la programmation du budget participatif 2017.

1. Les Investissements d'intérêt local (IIL)

Les investissements dits d'intérêt local (IIL), dont l'affectation est librement décidée par la maire d'arrondissement, dans la limite de l'enveloppe impartie, portent sur l'entretien des équipements de proximité et des espaces publics d'intérêt local.

Ils sont constitués de deux enveloppes : une enveloppe dédiée à l'entretien des espaces publics comprenant les travaux d'entretien des parcs et jardins inscrits à l'inventaire ainsi que la voirie secondaire ; une seconde enveloppe dédiée aux équipements de proximité comprenant les travaux d'entretien sur ces équipements à l'exception des opérations de ravalement, des travaux sur les piscines, et des opérations visant à améliorer le confort thermique et l'accessibilité.

Le mode de calcul de ces enveloppes repose sur des critères techniques (surface, capacité d'occupation pour les équipements scolaires, culturels et petite enfance), des critères d'usage (densité de population et activité économique) ainsi que des critères de vétusté.

Une partie des IIL est désormais consacrée au budget participatif qui a évolué au fil des années pour atteindre 40% du plafond mobilisable de l'enveloppe IIL sur l'espace public et 30% sur les équipements de proximité.

Un premier bilan de l'exécution des opérations programmées en 2017 est dressé dans la suite avant d'aborder la programmation 2018 et le budget participatif.

A. Exécution 2017

L'année 2017 a vu la réalisation de la plupart des opérations inscrites au BP2017, certaines se poursuivent. Les tableaux suivants détaillent le niveau de réalisation des opérations inscrites au BP2017 au titre des IIL.

Enveloppe Espace public IIL 2017

La programmation telle qu'elle avait été adoptée au BP2017 est la suivante :

Numéro d'AP	Libellé AP	Libellé de l'opération	BP 2017	Avancement
23003	Eclairage espaces verts	Jardin de Reuilly - Paul Pernin - Modernisation de l'éclairage	50 000	Les études ont été réalisées, quelques points lumineux ont été remplacés, l'opération se poursuit en 2018.
23004	Entretien espaces verts	Jardin de Reuilly - Paul Pernin - Interventions sur ouvrage d'art	95 000	Les travaux sont programmés en 2018, le marché à commandes correspondant ayant atteint le maximum en

				2017.
		Square Charles Péguy - Aménagement d'une mini-mare ou bassin de biodiversité	15 000	Les études sont en cours, la mare sera aménagée pour le printemps.
		Sous-total DEVE	160 000	
61002	Aménagement urbain	Place Maurice de Fontenay	350 000	Le projet fait l'objet d'une concertation avec les riverains. Les travaux pourront être réalisés en 2018 après définition du projet.
61005	Patrimoine de voirie	Rue Lamblardie (tapis/chaussées)	40 500	Travaux réalisés
		Rue du Docteur Goujon (tapis/chaussées)	52 000	Travaux réalisés
		Rue Théophile Roussel (tapis/chaussées)	43 000	Travaux réalisés
		Rue Marsoulan (tapis/chaussées)	40 000	Travaux réalisés
		Rue de Rambouillet (tapis/chaussées)	38 000	Travaux réalisés
		Avenue Ledru Rollin (carrefour rue de Prague) (tapis/chaussées)	41 500	Les travaux sont prévus au printemps 2018.
		Sous-total DVD	605 000	

TOTAL IIL2017 Espace public	765 000	
------------------------------------	----------------	--

Enveloppe Equipements de proximité IIL 2017

Numéro d'AP	Libellé AP	Libellé de l'opération	BP 2017	Avancement
40001	Bibliothèques	Médiathèque Hélène Berr - Amélioration accessibilité monte charge	20 000	Travaux réalisés
		Médiathèque Hélène Berr - Changement des moteurs des portes automatiques	8 000	Travaux prévus fin novembre/début décembre 2017
		Médiathèque Hélène Berr - Modernisation de l'éclairage de l'escalier et peinture	60 000	Travaux réalisés
		Sous-total IIL 2017 DAC	88 000	
80001	Entretien 1er degré	GS 253 bis et 253 ter Daumesnil-menuiseries Extérieures - 2èT/3	125 000	Travaux réalisés
		EE 51 Charenton, Modernisation du SSI	30 000	Travaux réalisés
		EE Wattignies, Menuiseries Extérieures - 2e T /4	123 000	Travaux réalisés

		EE Picpus A. Modernisation des Sanitaires	100 000	Travaux réalisés
		GS Reully, Modernisation des Luminaires (3e T / 3)	50 000	Travaux réalisés
		EE 4 Pommard, remplacement des Caniveaux dans la grande cour	40 000	Travaux réalisés
		EP Gerty Archimède, provision pour modernisation des stores	140 500	Travaux réalisés
		EE 4 Pommard, Menuiseries extérieures (1e T/4)	175 000	Travaux prévus en 2018
		EE Charles Baudelaire, Menuiseries Extérieures (3è T / 4)	200 000	Travaux réalisés
		Divers écoles: Provision pour Travaux de sécurité suite aux prescriptions CS	1 721	Ce budget n'a pas été mobilisé pour l'instant
		Ecole maternelle Netter, Réfection des terrasses et Gardes Corps, Bâtiment Principal	145 000	Travaux réalisés
		Sous-total IIL 2017 DASCO	1 130 221	
14008	Mairie modernisation	Suite modernisation des menuiseries extérieures	200 000	Travaux réalisés
		Sous-total IIL 2017 DDCT	200 000	
88001	Gymnases et salles de sport	Gymnase Picpus - Rénovation complète	300 000	Travaux réalisés
		Sous-total IIL 2017 DJS	300 000	
30001	Entretien établissements petite enfance	CC 33 rue Montgallet: store terrasse bébés	5 000	Travaux réalisés
		CC 4 Marie Laurencin: caniveaux	75 000	Une partie des travaux a été réalisés, la suite est prévue en 2018
		CC 49 rue Truffaut: grille jardin	30 000	Les travaux n'ont pu être réalisés par l'AG de la copropriété n'a pas voté favorablement le projet. Les crédits sont redéployés pour d'autres opérations sur les crèches.
		CC 6 Jardiniers : motorisation volets	30 000	Travaux réalisés
		Sous-total IIL 2017 DFPE	140 000	
		TOTAL IIL équipements de proximité	1 858 221	

B. Programmation 2018

Conformément à la délibération DDATC-112 « Pour un meilleur service de proximité aux Parisiens » qui présente notamment dans son article 2 la réforme des IIL, est prévue une présentation de l'ensemble des travaux programmés pour chacune des deux enveloppes d'IIL.

Les opérations proposées au BP2018 au titre des IIL (hors budget participatif) sont détaillées ci-dessous. Il est à noter que les opérations prévues sur l'enveloppe Espace public permettront de moderniser deux squares : Trousseau et Van Vollenhoven. Les rues Marsoulan, Bercy et Bourdan bénéficieront également d'opérations importantes de réaménagement.

Pour les équipements de proximité, la bibliothèque Saint-Eloi et onze écoles, 2 gymnases et 3 crèches bénéficieront de travaux d'amélioration de leurs bâtiments.

Enveloppe Espace public IIL 2018

Direction	Numéro d'AP	Libellé AP	Libellé de l'opération	Coût total de l'opération	BP 2018
DEVE	23001	Aires de jeux	Square Trousseau - Modernisation complète de l'aire de jeux	300 000	100 000
	23004	Entretien espaces verts	Square Van Vollenhoven - Rénovation partielle et densification de l'aire de jeux	40 000	40 000
			Square Van Vollenhoven - Requalification de l'entrée rue Marcel Dubois avec création d'une pergola végétalisée et pelouse détente accessible au public	60 000	60 000
Sous-total DEVE				400 000	200 000
DVD	61002	Aménagement urbain/ Environnement	Rue Marsoulan (Rendez-vous - Saint-Mandé) - Environnement	70 000	70 000
			Rue de Bercy (245 à 255)/Boulevard de la Bastille - Environnement	160 000	160 000
			Rue Pierre Bourdan - Environnement	192 000	192 000
	61005	Patrimoine de voirie	Carrefour Messimy / Armand Rousseau - Tapis/Chaussées	31 000	31 000
			Rue de Dijon - Tapis/Chaussées	49 000	49 000
			Rue Santerre-Tapis/chaussées	63 000	63 000
Sous-total DVD				565 000	565 000

TOTAL IIL espace public

765 000

Enveloppe Equipements de proximité IIL 2017

Direction	Numéro d'AP	Libellé AP	Libellé de l'opération	Coût total de l'opération	BP 2018
DAC	40001	Bibliothèques	Bibliothèque Saint Eloi - Restructuration sections	280 900	90 000
Sous-total DAC				280 900	90 000
DASCO	80001	Entretien 1er degré	EE 19, rue Marsoulan - Modernisation de la toiture du gymnase	75 000	75 000
			GS 253 bis et 253 ter, avenue Daumesnil - Menuiseries extérieures (3/3)	165 000	165 000
			EE 4, rue Bignon - Modernisation des menuiseries extérieures (3ème étage)	120 000	120 000
			EM 70, avenue Daumesnil - Modernisation de la cour	150 000	150 000
			EE 52, rue de Wattignies - Modernisation des menuiseries extérieures (3/4)	100 000	100 000
			GS 56, rue de Picpus - Modernisation du réseau d'eau	60 000	60 000
			EE 8, rue Charles Baudelaire - Modernisation des menuiseries extérieures (4/4)	150 000	150 000
			EE 83, avenue du Général Michel Bizot - Modernisation du centre de loisirs	50 000	50 000
			EE 4, rue de Pommard - Modernisation des sanitaires	100 000	100 000
			EE 165, rue de Bercy - Modernisation des menuiseries extérieures (1/2)	150 000	150 000
Sous-total DASCO				1 120 000	1 120 000
DDCT	14008	Mairie Modernisation	Espace Reuilly - Tranche complémentaire		199 700
			Réaménagement suite schéma fonctionnel de la mairie (études)		50 000
Sous-total DDCT				-	249 700

DJS	88001	Gymnases et salles de sports	Gymnase La Lancette - Rénovation des vestiaires et création d'une salle	70 000	70 000
			Gymnase Léon Mottot - Rénovation complète		63 007
	88002	Centres d'animation	CPA Saint-Eloi - Agrandissement et mise en accessibilité	200 000	200 000
Sous-total DJS				270 000	333 007
DFPE	30001	Entretien établissements petite enfance	CC 72, avenue Daumesnil - Modernisation de la cuisine	80 000	80 000
			CC 6, rue des Jardiniers - Remplacement des portes et amélioration du sas d'entrée	30 000	30 000
			CC 6, rue des Jardiniers - Pose visiophonie	50 000	50 000
			CC 4-6, impasse Druinot - Pose visiophonie	50 000	50 000
Sous-total DFPE				210 000	210 000

TOTAL IIL équipements de proximité	2 002 707
---	------------------

C. Le budget participatif 2017 :

Pour le budget participatif 2017, comme pour l'édition précédente, la Maire du 12ème arrondissement a choisi de dédier 40 % de son enveloppe espace public et 30 % de son enveloppe équipements de proximité. La Maire de Paris a abondé cette enveloppe à hauteur de 2€ pour chaque euro consacré par la mairie d'arrondissement mais également au titre des quartiers retenus dans les secteurs en politiques de la ville. Le montant de l'édition précédente a donc été reconduit pour un montant de 4 083 521 €. A l'issue du vote, les 10 premiers projets classés ont pu être retenus pour un montant global de 3 984 500 €. Il restait donc 189 021 € dont le tiers provient des enveloppes IIL : 63 007 € ont été affectés à la rénovation du gymnase Léon Mottot qui va faire l'objet de travaux de rénovation suite aux infiltrations de cet été. Les projets lauréats du budget participatif 2017 sont les suivants :

Intitulé du projet	Montant
Un 12e encore plus végétalisé !	800 000
Des cantines rénovées et insonorisées pour les écoles du 12e	900 000
Solidarité : du matériel pour accompagner l'accueil des personnes sans-abri ou en grande précarité	20 000
Rénover et agrandir l'Espace Jeunes de la rue Erard	400 000
Une Ressourcerie dans le 12e !	500 000
Réinventons les cours des écoles du 12e !	360 000
Réinventons la Coulée Verte René - Dumont	100 000
Un 12e ouvert sur la culture	68 000

Place aux vélos dans le 12e	176 500
Moderniser l'axe du tunnel de Bercy	570 000

2. Les Investissements localisés (IL)

Il s'agit des investissements dont l'intérêt local est avéré et pouvant, de ce fait, être rattachés à un arrondissement en particulier. Leur élaboration est le fruit de négociations entre la Maire d'arrondissement, la DFA et l'Exécutif parisien. Les IL sont de deux types, les AP (autorisations de programme) de Type 1 pour les projets nouveaux et les AP de type 2 pour les grosses réparations.

A. Exécution 2017

BP 2017 - AP de plan (type 2)

Les opérations adoptées sur le BP2017 ont pour la plupart été réalisées ou ont fait l'objet d'études préalables.

Direction	Libellé de l'opération	BP 2017	Avancement
DEVE	Coulée verte René Dumont - promenade rue du Sahel - Remplacement de la clôture et portails en tête de talus	120 000	Les travaux ont été réalisés pour l'essentiel, il reste un portail à remplacer
	Sous-total DEVE	120 000	
DPA	ensemble 43-45-47 Picpus tranche 2/2	200 000	Travaux réalisés
	Sous-total DPA	200 000	
DVD	Avenue Daumesnil (devant Cité Nationale de l'Histoire de l'immigration)	40 000	Les études d'éclairage sont en cours, les travaux devraient être programmés pour le 1 ^{er} trimestre 2018.
	Boulevard de Reuilly entre la rue de Charenton et la rue Taine (tapis/chaussées)	123 000	Travaux réalisés
	Square Courteline (tapis/chaussées)	66 000	Travaux réalisés
	Sous-total DVD	229 000	
DJS	CS Léo Lagrange - Mise en conformité du SSI	50 000	Les travaux sont prévus au 15/12/17 pour 2 mois.
	Vélodrome Jacques Anquetil - Reprise partielle de la structure métallique	70 000	Les études sont en cours.
	Vélodrome Jacques Anquetil - Remplacement du réseau d'ECS	50 000	Travaux réalisés
	Stade Pershing - restructuration des vestiaires accueil, locaux personnel, électricité	460 000	En raison de la complexité technique, les travaux ont été annulés, car ils n'auraient pu être réalisés avant les Gay Games. Les crédits ont été redéployés pour l'opération suivante sur

		Polygone. Les études sont en cours pour évaluer les travaux sur le site.
	Stade Polygone - restructuration des vestiaires	465 000
	Sous-total DJS	1 095 000
	TOTAL	1 644 000

B. Programmation 2018

BP 2018 - AP de plan (type 2)

Direction	Numéro d'AP	Libellé AP	Libellé de l'opération	BP 2018
DEVE	23101	Aires de jeux	Coulée verte - Remise en service de l'éclairage sur la passerelle au niveau de la rue Rambouillet	15 000
			Jardin du port de l'Arsenal - Rénovation de l'aire de jeux des petits	55 000
Sous-total DEVE				70 000
DDCT	05099	Etudes et travaux liés à l'intégration des antennes de police	Travaux de modernisation des antennes de police - Réforme du statut de Paris	52 500
Sous-total DDCT				52 500
DVD	61104	Déplacements	Carrefour Charolais / Daumesnil / Rambouillet	30 000
	61105	Patrimoine de voirie	Avenue Daumesnil (Diderot - Charenton) - Tapis/Chaussées	154 000
			Boulevard Diderot (Crozatier - Daumesnil) - Tapis/Chaussées	163 000
			Avenue de Gravelle - voie verte (chemin du cimetière - route du bac) - Bois de Vincennes - Tapis/Chaussées	80 000
			Avenue Daumesnil (entre Toul / Michel Bizot), côté impair - Trottoirs	21 000
Sous-total DVD				448 000
DJS	88102	Centres d'animation	CA Reuilly - Remplacement des centrales d'air	170 000
Sous-total DJS				170 000
TOTAL :				740 500

- **DLH 20170389** : Réalisation avenue Courteline à Paris 12^e, d'une résidence étudiante comportant 150 logements sociaux par Logis-Transports.

Votants : 27 dont 4 pouvoirs

Pour : 27 voix dont 4 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir

05 voix groupe Ecologiste

05 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2017-230 AVIS)

- DLH 20170180 : Réalisation au 52 boulevard de Picpus à Paris 12^e d'un programme de création de 15 logements sociaux (5 PLA-I, 5 PLUS et 5 PLS) par Immobilière 3F.

Votants : 27 dont 4 pouvoirs

Pour : 27 voix dont 4 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs
02 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir
05 voix groupe Ecologiste
05 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2017-231 AVIS)

- DLH 20170197 : Réalisation au 95 rue de Picpus à Paris 12^e d'un programme de 10 logements sociaux (5 PLAI, 3 PLUS et 2 PLS) par AXIMO.

Votants : 25 dont 3 pouvoirs

Pour : 25 voix dont 3 pouvoirs :

14 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs

01 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

05 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 0

Mme BARATTI-ELBAZ (pouvoir de M. BONNET-OULALDJ), Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement, ne prend pas part au vote.

Délibération adoptée à *la majorité absolue* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2017-232 AVIS)

- **DLH 20170247** : Réalisation au 41 rue de Bercy à Paris 12^e, d'un programme d'acquisition-réhabilitation de 12 logements sociaux (3 PLA-I, 6 PLUS et 3 PLS) par la RIVP.

(DELIB 12-2017-233 AVIS)

- **DLH 20170348** : Réalisation au 69 rue de Charenton / 2 rue Saint Nicolas à Paris 12^e, d'un programme comportant 12 logements sociaux par Paris Habitat OPH.

(DELIB 12-2017-234 AVIS)

- **DLH 20170192** : Réalisation sur le groupe "Contenot Decaen" 1 à 8 square Georges Contenot à Paris 12^e d'un programme de rénovation Plan Climat Énergie par Paris Habitat OPH.

(DELIB 12-2017-235 AVIS)

- **DLH 20170267** : Réalisation par Paris Habitat OPH d'interventions permettant l'atteinte des exigences du Plan Climat Énergie sur 6 programmes conventionnés en 2016.

(DELIB 12-2017-236 AVIS)

- **DLH 20170328** : Réalisation au 110-112-114, rue de Bercy à Paris 12^e, d'un programme de rénovation Plan Climat Énergie de 60 logements sociaux par ELOGIE-SIEMP.

(DELIB 12-2017-237 AVIS)

- **DLH 20170362** : Modification de l'article 3 du règlement municipal fixant les conditions de délivrance des autorisations de changement d'usage de locaux d'habitation et les principes déterminant les compensations.

(DELIB 12-2017-238 AVIS)

- **DAE 20170248** : Subvention d'un montant de 4.000 euros à l'association "artisanale et commerciale" de Paris Bercy pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2016 à Paris 12^e.

(DELIB 12-2017-239 AVIS)

- DASCO 20170177 : *Agents de l'Etat logés par nécessité absolue de service dans les écoles d'arts BOULLE, ESTIENNE et DUPERRE et les douze lycées municipaux. Actualisation du forfait des prestations accessoires.*

(DELIB 12-2017-240 AVIS)

Votants : 27 dont 4 pouvoirs

Pour : 27 voix dont 4 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir

05 voix groupe Ecologiste

05 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

- DEVE 20170181 : Communication sur le lancement de l'appel à projets 2018 relatif aux jardins partagés.

Pas de vote

- DEVE 20170182 : Communication sur le lancement d'un appel à projets 2018 sur le thème "Protection et Développement de la Biodiversité".

Pas de vote

- **DFPE 20170182** : Subvention d'un montant de 7.000 euros et convention avec l'association "Espace 19" (19^e) pour des actions de médiation socioculturelle en direction des familles dans le cadre de la prévention primaire.

(DELIB 12-2017-241 AVIS)

- **DVD 20170112** : Mise à disposition d'emplacements pour autocars. Conventions parcs Louvre et Saint Emilion. Avenant Parc Bercy.

(DELIB 12-2017-242 AVIS)

Votants : 27 dont 4 pouvoirs

Pour : 27 voix dont 4 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs
02 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir
05 voix groupe Ecologiste
05 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 0

Projets de délibération du Conseil Départemental transmis pour information du conseil d'arrondissement :

- **DASCO 20170071-G** : Caisse des Écoles (12^e) - Convention pluriannuelle d'objectifs et de financement 2018-2020 pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

- **DASCO 20170087-G** : Caisse des écoles (12^e) - Subvention 2018 d'un montant de 222.240 euros pour la restauration scolaire.

- **DASCO 20170095-G** : Divers collèges publics en cité scolaire-Contribution d'un montant de 238 362 euros du département aux services de restauration pour 2018.

- VŒU 122017-022 : Vœu déposé par Valérie MONTANDON et les élus du groupe Les Républicains, relatif à la rénovation de la place de la Bastille.

Vu la délibération 2015 DVD 164 en date des 29, 30 juin et 1er, 2 juillet 2015 relatif à la délégation générale en matière de marchés publics concernant l'aménagement des grandes places parisiennes : de la Bastille, du Panthéon, de la Madeleine, de la Nation, d'Italie, des Fêtes et Gambetta - Présentation du bilan de la concertation.

Vu la délibération 2016 DVD 63 DEVE DU en date du 29, 30 et 31 mars 2016 relatif au bilan de concertation sur le réaménagement de sept places parisiennes susmentionnées

Vu le projet de délibération 2017 DVD 27 relatif au bilan annuel du projet, examiné lors du conseil d'arrondissement du 8 novembre 2017 où il a été annoncé que cette concertation serait clôturée courant décembre lors d'une réunion publique, et qu'il s'en suivrait 6 mois d'études avant que les travaux ne débutent durant l'été 2018.

Considérant le consensus des groupes politiques, dont le groupe les Républicains, portant sur la nécessaire amélioration du partage de l'espace public de cette place, jusqu'ici beaucoup trop dévolue aux véhicules automobiles ;

Considérant l'importance de ce projet, la place étant à la fois un carrefour urbain de première importance, un haut lieu historique et culturel depuis l'implantation de l'Opéra Bastille, et enfin une zone à usage de manifestations festives ou revendicatives ;

Considérant que cette place est située au coeur de la capitale, et que tout report de circulation sur cet axe aura un impact significatif sur les rues adjacentes et étroites des arrondissements, à commencer par la rue du Faubourg Saint Antoine dont la mise à sens unique est envisagée ;

Considérant que, après avoir dévoilé le résultat de la première phase de consultation des parisiens, l'exécutif parisien a opté pour l'un des scénarios proposés par les services de la Ville, qui prévoit le rattachement de l'esplanade de l'Arsenal à la colonne de Juillet ;

Considérant que la dernière réunion publique concernant l'aménagement de la place de la Bastille a eu lieu en février 2016, et qu'aucune sollicitation directe des citoyens, conseillers de quartier et élus n'a été organisée depuis cette date, à l'exception du travail informel d'un collectif de maîtrise d'usage, basé dans un container sur l'esplanade de l'Arsenal ;

Considérant qu'il a été annoncé lors du conseil d'arrondissement du 8 novembre que cette concertation serait clôturée courant décembre lors d'une réunion publique, qu'il s'en suivrait 6 mois d'études avant que les travaux ne débutent durant l'été 2018 ;

Considérant que, contrairement à la place de la Nation, aucune étude d'impact ni test grandeur nature n'a été réalisé sur la place, et donc que l'impact en termes de report de trafic et d'étude de pollution du projet probable n'a pas pu être évalué ni retranscrit aux habitants et aux conseils de quartier ;

Considérant les premières informations partielles dévoilées dans la presse ce dimanche 19 novembre, faisant notamment état d'une circulation maintenue à double sens sur la place à la demande de la préfecture de police, ce qui est une évolution rassurante du projet initial ;

Sur proposition de Valérie Montandon, rapporteur, et les élus Les Républicains, émettent le vœu :

- Qu'un plan global de circulation du Centre et de l'Est parisien soit élaboré, prenant en compte l'ensemble des projets de voirie et d'urbanisme qui auront un impact de la circulation, comme la mise à sens unique de certaines voies ou l'implantation de pistes cyclables, et que ce plan soit soumis aux élus et aux habitants de façon complète et cohérente ;
- Que dans cette logique une étude d'impact préalable aux travaux de la place de la Bastille soit réalisée pour le scénario envisagé et communiquée dans les arrondissements concernés ;
- Qu'une préfiguration du nouvel aménagement de la place proposé par la mairie soit réalisé, à l'instar de ce qui a été fait pour la place de la Nation ;
- Que la rénovation de la place de la Bastille tienne compte des éléments essentiels suivants :
 - o assurer une meilleure fluidité de l'intermodalité entre flux piétons / voiture / RATP / vélos, voire bateau avec l'ouverture envisagée sur le bassin de l'arsenal ;
 - assurer une meilleure fluidité de l'intermodalité entre flux piétons / voiture / RATP / vélos, voire bateau avec l'ouverture envisagée sur le bassin de l'arsenal ; valoriser l'aspect historique de la place, à toutes les époques où elle a joué un rôle ;
 - faire de cette place un lieu culturel phare de l'est parisien, par exemple en favorisant l'ouverture de l'opéra sur la ville, ou encore et mettant davantage en valeur le marché de la création de Bastille qui se tient chaque samedi sur le boulevard Richard Lenoir ;
 - améliorer la gestion des événements festifs et des manifestations, en évitant que la place ne se transforme en un lieu perpétuellement festif au détriment des riverains ;
 - garantir la qualité et la solidité des aménagements urbains choisis, ainsi que leur sobriété afin d'éviter toute dépense publique excessive ;
 - maintenir la qualité de vie, commerciale notamment, des abords de la place, dans l'intérêt des commerçants comme de leurs clients.
- Qu'une meilleure information publique du projet soit assurée, notamment par :
 - l'annonce de la réunion de présentation publique du projet mi-décembre par l'affichage public et la distribution de tracts dans les boîtes aux lettres et à la sortie du métro ;
 - la communication des différentes étapes du chantier par voie d'affichage et la réalisation d'une brochure d'information à disposition des riverains et des usagers.

Mme Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris, rapporteure :

« Je vous rassure, je ne lirai pas l'intégralité du vœu. En préambule, j'ai été surprise de découvrir, dans la presse, la configuration actée pour la Place de la Bastille. Nous connaissions les trois configurations présentées lors des réunions de concertation. Notre groupe avait émis une préférence pour celle du prolongement du port de l' Arsenal. Tant mieux, il a été choisi. Mais je pensais que le projet serait finalisé, du moins débattu en Conseil d'arrondissement avant d'être acté de la sorte.

Notre vœu dit qu'étant donné toutes les transformations qui auront un impact important sur l'Est et le centre de Paris, nous vous demandons qu'un plan global de circulation soit présenté aussi bien aux élus qu'aux habitants. Nous souhaiterions une préfiguration du nouvel aménagement de la place proposée par la Mairie, à l'instar de ce qui a été fait sur la Place de la Nation. Le fait de mettre des plots, de faire un test grandeur nature a permis de voir les impacts et de les minimiser. Je pense qu'il serait opportun de faire la même chose sur la Place de la Bastille. Nous vous suggérons différentes propositions liées à l'intermodalité, à la revalorisation historique du lieu en tenant compte des événements festifs et des manifestations qui demandent un travail conjoint avec la Préfecture. Nous demandons une meilleure information publique du sujet. Des habitants se sont déjà plaints du manque d'information. Je ne parle pas des réunions publiques très bien présentées, mais parfois, certains n'y sont pas allés par manque d'information. Telles sont nos requêtes. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci. Est-ce que vous voulez présenter en même temps le vœu de la Place de la Nation, parce que nous traitons ces deux places de la même manière, même si chacune a ses spécificités ? Je pourrai faire une réponse globale ensuite. »

Mme Isabelle TAVAUX, Conseillère d'arrondissement :

« Si vous voulez. Dans le cadre de cette rénovation, nous espérons que ce projet tienne compte de certains éléments. Concernant la circulation, nous souhaitons mettre toutes les données que les dispositifs installés ont permises, la pollution, le trafic. Il s'agit de mettre tout cela en perspective en termes d'impact sur la circulation de l'Est parisien.

Nous souhaitons que vous puissiez veiller à la visibilité des différentes voies de circulation pour une meilleure sécurité entre les vélos et les piétons. Il s'agit d'assurer un nombre de stationnements suffisant sur la place pour les livraisons ou la prise en charge de personnes à mobilité réduite, notamment dans les contre-allées. Il s'agit de maintenir quatre voies de circulation sur l'anneau central pour la fluidité de la circulation. Etudier avec la RATP l'ajout éventuel d'un ascenseur du côté du 11^e arrondissement. Valoriser le patrimoine du quartier autour de cette place rénovée. Faciliter le nettoyage rapide de la place après le passage de manifestations. Privilégier le mobilier urbain résistant à l'afflux de personnes. Apporter une attention particulière à la végétalisation, contrairement à ce qui a pu être réalisé ailleurs, notamment sur la Place de la République. Avoir de vraies informations en réunion publique, précises et détaillées. Des tracts dans les boîtes aux lettres pour tous les habitants. Nous demandons de favoriser l'animation des rues adjacentes, des zones commerçantes, de lutter contre les usages détournés de la place, comme chaque week-end actuellement. Merci. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup. Je me félicite que vous vous intéressiez à ces deux grandes places de l'arrondissement qui font l'objet d'une concertation depuis longtemps. Je vous rappelle que la concertation ne commence pas aujourd'hui. Nous avons commencé à travailler depuis de nombreux mois, y compris avec des collectifs regroupant de nombreuses

compétences. Ils sont sur les deux places. Vous les avez sûrement rencontrés puisque je découvre que vous avez de nombreuses idées et de suggestions à faire sur les aménagements des places. Je vous engage à participer à la concertation. Nous avons prévu deux réunions publiques, les 18 et 19 décembre, sur les deux places, qui seront accueillies en Mairie du 11^e arrondissement. Jusqu'à présent, elles avaient été faites dans le 12^e arrondissement. Je vous invite tous et toutes à y participer.

Je suis un peu surprise que ces remarques prennent la forme de vœux. Je ne suis pas certaine que ce soit sous cette forme que votre contribution soit la plus efficace. Cela étant, un certain nombre de sujets évoqués méritent effectivement quelques explications. Ce qui est apparu dans le journal n'est pas la configuration actée, mais il s'agit d'une étape de la réflexion du collectif sur la Place de la Bastille. Vous souhaitez une préfiguration sur la Place de la Bastille comme pour ce qui a été fait sur la Place de la Nation. Nous prévoyons effectivement de le faire, et nous l'annoncerons prochainement. Nous travaillons encore le plan global de circulation. Cette démarche perturbe les habitants, c'est-à-dire que nous expérimentons, nous mesurons au fur et à mesure et nous communiquons avec les uns et les autres. Les choses ne sont pas actées à ce jour.

Pour la Place de la Nation, ceci est surprenant. Vous êtes favorables à l'aménagement, mais, en même temps, on ne doit rien faire pour diminuer la circulation ni pour diminuer le nombre de places de stationnement. A un moment donné, cela est bizarre. Si on veut rendre de l'espace public aux piétons, aux itinéraires cyclables, à la végétalisation, il faut bien le prendre quelque part. Nous le prenons sur la circulation et le stationnement. Je tiens à corriger tout de suite, Place de la Nation, sur les contre-allées, nous avons supprimé très peu de stationnements en pratique. Les zones de stationnement préservées sont spécifiquement celles que vous citez, c'est-à-dire les zones de livraison et les places de stationnement pour les personnes en situation de handicap.

Concernant l'ascenseur, je vous invite à vous adresser à la présidente de la Région Ile-de-France. L'accès aux transports en commun est une compétence du STIF. Si le STIF souhaite améliorer l'accessibilité aux transports en commun de la Place de la Nation, ce serait une très bonne idée. Ce serait une réponse au courrier que j'ai adressé à Valérie PECRESSE, resté sans réponse à ce jour, comme tous ceux que je lui adresse d'ailleurs, pour que le STIF réalise les investissements nécessaires à l'augmentation prévisible du trafic Place de la Nation, avec l'arrivée de la Sorbonne Nouvelle. Je pense comme vous qu'il faudrait améliorer l'accès au RER. Aujourd'hui, cet ascenseur est saturé. Mais nous ne finançons pas cela. Dans vos rangs, des personnes peuvent peut-être mieux entendues que moi, je le souhaite, auprès de la Présidente de la Région Ile-de-France.

Pour toutes ces raisons, nous pensons que votre liste aujourd'hui n'a pas sa place sous la forme d'un vœu. Je vous invite à participer pleinement à la concertation en cours. Nous donnerons un avis négatif à ces deux vœux. Monsieur NAJDOVSKI. »

M. Christophe NAJDOVSKI, Adjoint à la Maire de Paris, Conseiller de Paris :

« Merci, Madame la Maire. Parmi les sept places, celle de la Bastille est celle où le fonctionnement est le plus complexe. Cela nécessite des études approfondies, d'autant que différentes hypothèses d'aménagement ont été posées. Le choix assez consensuel a été de rattacher la Colonne de Juillet au Bassin de l'Arsenal. La conséquence est de rattacher le giratoire à un autre élément. Nous n'avons plus de giratoire en tant que tel. Il est nécessaire de poursuivre les études en matière de circulation. C'est pourquoi les études se sont poursuivies sur la Place de la Bastille, avec une mise en double sens. Malgré le rattachement, le double sens de circulation sera maintenu pour alimenter les différentes rues menant à la Place de la Bastille. Cela nécessite plus de temps. Des réunions publiques vont se dérouler très prochainement avec la Mairie du

11^e arrondissement, de manière à présenter le projet d'aménagement tel qu'il est proposé désormais. La question de l'ouverture vers le Bassin de l'Arsenal est apparue avec la possibilité d'avoir une liaison directe entre le Bassin de l'Arsenal et la Place de la Bastille. La possibilité d'avoir un bel aménagement autour de la station Bastille (ligne 1) et la possibilité d'avoir une ouverture vers le canal. La concertation et les études techniques permettent de dévoiler au fur et à mesure un certain nombre de choses.

Pour la préfiguration, il faudra regarder techniquement si cela est faisable. Je ne suis pas certain que ce soit le cas au moment où je vous parle, mais les techniciens pourront apporter des réponses lors de la réunion publique.

Sur la Place de la Nation, la préfiguration permet d'adapter un certain nombre de choses. Ce fut le cas avec la pose de ralentisseurs sur la rue Fabre d'Eglantine. Une mise à double sens de la contre-allée entre l'Avenue Dorian et la rue Fabre d'Eglantine. La préfiguration permet de mettre en évidence ces évolutions. Une discussion se poursuit avec les habitants et riverains, de manière à voir comment fonctionne la place. Cela fonctionne globalement sur l'anneau central malgré la réduction de la surface de circulation. En revanche, de nouveaux usages se développent autour du square. La prochaine réunion publique permettra de discuter de la préfiguration. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup. Un avis négatif sur ces deux vœux. »

Votants : 27 dont 4 pouvoirs

Pour : 05 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir

Contre : 22 voix dont 3 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir

05 voix groupe Ecologiste

Abstention : 0

Vœu rejeté à **la majorité absolue** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2017-243 VOEU)

- Vœu 122017-023 : Vœu déposé par les élus du groupe Les Républicains, relatif à la rénovation de la place de la Nation.

Mme Isabelle TAVAUX, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

Vu la délibération 2015 DVD 164 en date des 29, 30 juin et 1er, 2 juillet 2015 relatif à la délégation générale en matière de marchés publics concernant l'aménagement des grandes places parisiennes : de la Bastille, du Panthéon, de la Madeleine, de la Nation, d'Italie, des Fêtes et Gambetta - Présentation du bilan de la concertation.

Vu la délibération 2016 DVD 63 DEVE DU en date du 29, 30 et 31 mars 2016 relatif au bilan de concertation sur le réaménagement de sept places parisiennes susmentionnées.

Vu le projet de délibération 2017 DVD 27 relatif au bilan annuel du projet, examiné lors du conseil d'arrondissement du 8 novembre 2017 où il a été annoncé que cette concertation serait clôturée courant décembre lors d'une réunion publique, et qu'il s'en suivrait 6 mois d'études avant que les travaux ne débutent durant l'été 2018.

Considérant le potentiel d'amélioration de cette place jusqu'ici beaucoup trop consacrée aux voitures, les élus Les Républicains en ayant proposé la rénovation dans leur projet aux municipales de 2014 ;

Considérant les spécificités de la Place étant un carrefour urbain de première importance, mais aussi un haut lieu historique, puisqu'anciennement « place du Trône », porte d'octroi du mur des fermiers généraux, ainsi qu'un lieu de mémoire des victimes, de toute origine sociale, de la Grande terreur, entre le 14 juin et 27 juillet 1794 ;

Considérant que la place est un lieu d'accueil de larges manifestations publiques dont les effets indésirables se font trop souvent sentir pour les riverains ;

Considérant que les résultats des préfigurations réalisées sur la Place n'ont pas été retranscrits aux habitants et aux conseils de quartier en matière notamment de report de circulation, de pollution et de bruit ;

Considérant l'importance de :

- Veiller à la cohérence de la rénovation avec le plan de circulation global de l'est parisien,
- Assurer une meilleure fluidité de l'intermodalité entre flux piétons / voitures / RATP / vélos,
- Valoriser les aspects historiques de la place, selon toutes ses sensibilités,
- Améliorer la gestion des manifestations,
- Éviter que la Place ne soit appropriée par certains groupes, notamment en se transformant en un lieu perpétuellement festif au détriment des commerçants et des riverains ou dont l'usage serait détourné,
- Garantir la qualité et la durabilité des aménagements.

Sur proposition des élus Les Républicains, au rapport d'Isabelle Tavaux émet le vœu :

- Que la rénovation de la place de la Nation tienne compte des éléments essentiels suivants :

1. Circulation :

- Transmettre aux habitants les données sur la pollution olfactive et sonore collectées sur la place avant et pendant les préfigurations ;
- Présenter les reports mesurés de trafic et de pollution sur les rues adjacentes ;
- Mettre ces données en perspective en exposant leur impact sur un plan de circulation global de l'est parisien qui tienne compte de la rénovation de la place de la Bastille, du faubourg Saint Antoine, de la rue de Charonne, du tramway...

2. Coexistence piétons / voiture / RATP / vélos :

- Veiller à la visibilité des différentes voies de circulation qui doivent être clairement délimitées, notamment les pistes cyclables dans les contre allées pour limiter les risques d'accidents avec les autres usagers (notamment les piétons) ;
- Assurer un nombre de places de stationnement suffisant sur la place pour permettre les inévitables opérations ponctuelles de livraisons ou de prise en charge des riverains à mobilités réduites, notamment dans les contre-allées ;
- Mieux indiquer les places que les bailleurs sociaux laissent accessibles dans leurs parkings alentours ;
- Maintenir quatre véritables voies de circulation au minimum sur l'anneau central afin de maintenir une fluidité de la circulation routière, notamment en élargissant la voie empruntée par les camions et les bus, dont l'étranglement les conduit actuellement à empiéter sur une deuxième voie du fait de la courbure de la place ;
- Ajuster les feux pour éviter les bouchons tant sur la place qu'au début des boulevards tout en revoyant la position des traversées piétonnes pour mieux les sécuriser.

3. Valorisation historique :

- Mettre en exergue les deux colonnes du Trône ainsi que les richesses culturelles des quartiers proches, telles que le cimetière de Picpus, rendre un juste hommage aux victimes de la Grande Terreur de 1794 au nom du devoir de mémoire, rénover cette place pour en faire un véritable centre d'attraction culturelle et touristique de l'est parisien.

4. Accueil des manifestations :

- Privilégier des arbres, bosquets et mobilier urbain résistant à l'afflux de personnes et contrôler l'accès aux ruelles adjacentes lors de manifestation pour éviter qu'elles ne soient sempiternellement transformées en urinoir à ciel ouvert, concevoir les plans de la place pour faciliter le dispersement du public,
- Faciliter le nettoyage rapide de la place après la manifestation.

5. Atténuation des rassemblements festifs :

- Créer un numéro de téléphone pour mobiliser les services de la ville (déchargeant ainsi la police) afin de prévenir immédiatement les rassemblements non déclarés, ou pour s'informer sur la programmation des événements afin de permettre à chacun de s'organiser en conséquence ;
- Fermer la nuit les jardins publics créés sur la place pour éviter leurs occupations inappropriées.

6. Qualité des aménagements :

- Apporter une importance particulière à la végétalisation de la place, pour que celle-ci soit à la fois belle et pédagogique, en évitant les essences allergisantes ;
- Privilégier des équipements de qualité, afin d'une part d'optimiser l'usage des deniers publics en évitant leur détérioration rapide, et d'autre part de garantir leur solidité, notamment dans les aires de jeux prévues pour les enfants ;
- Favoriser un éclairage suffisant de la place la nuit, pour la sécuriser ;
- Installer suffisamment de poubelles pour éviter l'invasion des rats sur la place,

- Poursuivre la consultation des habitants sur le mobilier urbain choisi, pour éviter une conception hors sol générant des non-sens, comme on les a connus par exemple avec les abris bus ouverts aux quatre vents.

7. Usages de la place :

- Favoriser l'animation des rues adjacentes dont la circulation serait de fait devenue très limitée, en mettant par exemple en oeuvre la proposition de transformer l'avenue de Bouvines une fois par mois en « rue aux enfants », formulée par les élus LR lors du conseil du 11 septembre 2017 ;
 - Programmer avec les commerçants et associations de riverains des animations régulières : marché de Noël, brocantes, tournois sportifs (pétanque...), etc ;
 - Permettre les usages des espaces inoccupés de la place durant la phase travaux, par exemple en installant des jardins partagés éphémères, ou autres « parcours familiaux » qui pourraient être des compléments appréciés à la ludothèque installée à l'extrémité de l'avenue de Bouvines,
 - Lutter contre les usages détournés de la place et de ses alentours, à l'instar de sa transformation en « gare routière » qui a lieu actuellement chaque week-end.
- **Qu'une meilleure information du projet soit assurée, notamment par :**
- L'annonce de la réunion de présentation publique du projet mi-décembre par des tracts dans les boîtes aux lettres et à la sortie du métro ;
 - La communication des différentes étapes du chantier par voie d'affichage et la réalisation d'une brochure d'information à disposition des riverains et des usagers.

Votants : 27 dont 4 pouvoirs

Pour : 05 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir

Contre : 22 voix dont 3 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs
02 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir
05 voix groupe Ecologiste

Abstention : 0

Voëu rejeté à **la majorité absolue** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2017-244 VOEU)

- Vœu 122017-024 : Vœu présenté par *Eléonore SLAMA* et l'ensemble des élu-e-s de la majorité municipale, relatif à l'encadrement des loyers.

Considérant que, parce que le parc privé n'est pas accessible à tous, le 12^e arrondissement de Paris compte plus de 10 000 demandeurs d'un logement social, et plus de 115 000 ménages sont aujourd'hui en attente d'un logement social à Paris (chiffre Apur 2015).

Considérant les réels efforts entrepris dans cette mandature pour créer sans cesse de nouveaux logements sociaux, 420 logements pour tous (étudiants, jeunes travailleurs, familiaux...) ont ainsi déjà été livrés depuis le début de cette mandature, et près de 2 000 logements sont en cours de conventionnement.

Considérant que c'est parce les loyers avaient augmenté de 50 % sur la dernière décennie, qu'Anne Hidalgo, Maire de Paris, avait œuvré pour une mise en place rapide de l'encadrement des loyers parisiens en 2015.

Considérant la décision du 28 novembre 2017 du Tribunal Administratif de Paris de suspendre l'application de l'arrêté d'encadrement des loyers en vigueur à Paris depuis le 1^{er} août 2015, jugeant que la mesure aurait dû être étendue aux communes de banlieue.

Considérant que l'encadrement des loyers a prouvé son efficacité à Paris : avant sa mise en place l'augmentation des loyers était comprise entre 8 et 11 %, par an. Grâce à l'encadrement des loyers, cette augmentation est désormais contenue à 1 %, contrairement à Bordeaux (+ 4 %), Nice, Lyon et Montpellier (+ 2,5 %) notamment.

Considérant que le premier bilan de l'Observatoire des Loyers de l'Agglomération Parisienne (OLAP) a montré que l'encadrement des loyers est efficace et remplit parfaitement ses objectifs : 30 % des relocations ont vu le loyer demandé à la baisse.

Considérant que la fin de l'encadrement des loyers serait une injustice d'autant plus inquiétante qu'elle pénaliserait prioritairement les jeunes et les étudiants, les familles monoparentales et les familles de la classe moyenne, qui furent les principaux gagnants de cette mesure.

Considérant que le logement est un droit que nous devons préserver et que l'accès pour tous à un logement décent est un enjeu fondamental pour aider les Parisiens les plus fragiles et encourager la mixité sociale à Paris.

Sur proposition d'Eléonore Slama et de l'ensemble des élu-e-s de la majorité, le Conseil du 12^e arrondissement émet le vœu :

- **que le dispositif d'encadrement des loyers soit sécurisé juridiquement pour en assurer la pérennité et élargi à la Métropole du Grand Paris.**

Mme Eléonore SLAMA, Adjointe la Maire du 12^e d'arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

« Aujourd'hui, selon la Fondation Abbé Pierre, dans la cinquième puissance économique du monde, 150 000 personnes dorment entre la rue et les dispositifs d'accueil d'urgence ; 3,6 millions de personnes sont mal logées. Face à cette situation, il faut une mobilisation générale. Cette mobilisation est nécessaire dans tous les domaines, en particulier sur le logement, pour que chacun puisse se loger dignement et ne jamais se retrouver dans la rue.

Le 28 novembre dernier, le Tribunal Administratif a décidé d'annuler les trois arrêtés préfectoraux établissant l'encadrement des loyers sur le territoire parisien en vigueur depuis le 1^{er} août 2015, jugeant que la mesure aurait dû être étendue aux communes de banlieue.

L'Etat, en concertation avec la Ville de Paris, a décidé de faire appel de cette décision, considérant, comme l'a déclaré le Ministre Jacques MEZARD, que la mesure d'encadrement des loyers était récente et qu'il était indispensable de disposer du temps nécessaire pour en réaliser l'évaluation. En faisant appel de cette décision, le Gouvernement gagne du temps et c'est une bonne chose, mais le Gouvernement devra un jour ou l'autre faire un choix. Le nôtre est résolument celui de la pérennisation et de l'élargissement de l'encadrement des loyers.

Par ce vœu, nous souhaitons rappeler qu'avant la mise en place de l'encadrement des loyers, l'augmentation de ceux-ci était comprise entre 8% et 11 %, par an. Durant la dernière décennie, les loyers ont augmenté à Paris de 50%. Grâce à l'encadrement des loyers, cette augmentation est désormais contenue à 1 %, contrairement à Bordeaux (+ 4 %), Nice, Lyon et Montpellier (+ 2,5 %).

Le premier bilan de l'Observatoire des Loyers de l'Agglomération Parisienne (OLAP) a montré que l'encadrement des loyers est efficace et remplit parfaitement ses objectifs : 30 % des relocations ont vu le loyer demandé à la baisse.

Pour toutes ces raisons, la fin de l'encadrement des loyers serait une régression et une injustice d'autant plus inquiétante qu'elle pénaliserait prioritairement les jeunes et les étudiants, les familles monoparentales et les familles de la classe moyenne, qui furent les principaux gagnants de cette mesure.

Le vœu que nous présentons ce soir a pour vocation de rappeler les bénéfices de l'encadrement des loyers et de soutenir sa pérennisation et son élargissement, parce que le logement est un droit que nous devons préserver et que l'accès pour tous à un logement décent est un enjeu fondamental pour aider les Parisiens les plus fragiles et encourager la mixité sociale à Paris.

Je vous remercie de bien vouloir vous associer à notre démarche et de voter ce vœu. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci. Monsieur SEINGIER. »

M. Matthieu SEINGIER, Conseiller d'arrondissement :

« Je suis au regret, en dépit de votre enthousiasme, de dire que ce vœu comporte des imprécisions et néglige la responsabilité de votre majorité sur la hauteur des loyers. Nous avons bien conscience de la cherté des loyers parisiens. Votre chiffre de 115 000 ménages dans l'attente, au premier considérant de votre vœu, travestit la réalité, puisque la liste d'attente compte 130 000 demandeurs et un délai d'attente de 7 ans.

Au deuxième considérant, la mention de réel effort est incohérente avec les 2 000 logements en cours de conventionnement. Sur les 7 500 nouveaux logements revendiqués par Madame HIDALGO depuis 2014, seuls 2 500 sont de réelles créations. Nous sommes obligés de répéter que la transformation fictive de logements privés en logements sociaux par la politique de préemption dans le diffus au prix du marché est deux fois plus chère que le coût au mètre carré. Cela constitue une politique coûteuse qui contribue à maintenir haut les loyers. Le basculement du logement libre en SRU contribue, au-delà du fait de gonfler artificiellement les chiffres, à ne pas résorber le départ des classes moyennes de la capitale. Je ne parle pas du dispositif de

capitalisation de loyers mis en place pour équilibrer votre budget depuis deux ans, qui va grever la capacité d'autofinancement des années futures. Le jugement du Tribunal Administratif ne suspend rien, il annule. Ce jugement annule les arrêtés du Préfet de la Région Ile-de-France, qui fixe les loyers de référence dans la commune de Paris, en estimant que ces loyers de référence doivent l'être dans des zones d'urbanisation. C'est la loi du 24 mars 2014 qui détermine cette zone d'urbanisation qui correspond à des zones homogènes en termes de niveaux de loyer constatés sur le marché locatif. Nous avons bien conscience qu'il y a un problème juridique, mais il doit être résolu au niveau réglementaire et au niveau de l'Etat. Laissons le Gouvernement faire son travail sur ce point.

Par ailleurs, Anne HIDALGO est responsable par sa politique en ayant agi dans la précipitation, sans concertation avec la Métropole. Mais dire que les maires seraient *a priori* contre, que l'on ne discute pas avec eux, il y a un souci. Nous allons nous abstenir sur ce vœu. Nous allons attendre ce que vous évoquiez sur le Gouvernement. Nous espérons que cette étude soit aussi l'occasion de réfléchir au transfert des compétences du logement au niveau métropolitain puisque le jugement du Tribunal Administratif nous invite à cette réflexion. Espérons qu'il y ait aussi une réflexion sur la politique des primo-accédants plutôt que le maintien d'une politique de défiscalisation pour l'achat de nouveaux biens locatifs en faveur de propriétaires qui en ont déjà. Et inciter une politique d'acquisition pour les primo-accédants. Merci. »

M. Fabrice MOULIN, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement :

« Je serai moins catégorique que ma collègue, Madame SLAMA, parce que je ne crois pas que l'encadrement des loyers résolve le problème du mal-logement. Il n'en a pas le pouvoir. Nous nous demandons pourquoi l'ancien Gouvernement l'aurait limité à une base volontaire pour les communes.

Rappelons que le Ministre Jacques MEZARD a fait appel de la décision. Il souhaite réfléchir à l'encadrement des loyers dans le cadre du projet de loi logement futur. Seuls les locataires d'un bien qui n'était pas loué auparavant seront impactés par la décision de justice. La fixation du loyer pour ce type de bien étant dorénavant libre.

Il est vrai que l'encadrement des loyers, dans son expérimentation, a eu un impact de modération de la hausse des loyers. Ceci est indéniable. Un premier bilan positif ne doit pas masquer la diversité des situations. En effet, la législation n'est pas appliquée partout, puisque 23% des locations à Paris ont été conclues avec un loyer supérieur au plafond réglementaire 2016. Pour les petites surfaces, deux tiers des locations ont été au-dessus de la fourchette en 2016.

Si l'extension à la Métropole me paraît être une mise en conformité avec la législation existante, certains effets sont encore mal mesurés et doivent inciter à la prudence. Les professionnels de l'immobilier craignent que l'encadrement ne conduise certains investisseurs à retirer leurs biens du marché locatif classique ou à les mettre en location saisonnière. Cela pourrait, à moyen terme, créer de nouvelles tensions sur le marché locatif. C'est pourquoi le Gouvernement a demandé une évaluation avant le projet de loi sur la politique du logement. L'extension du dispositif d'encadrement au niveau de la Métropole ne peut s'appliquer que dans le cadre d'une politique ambitieuse du logement en construisant plus, en créant un choc d'offres qui réduise durablement la tension sur les loyers.

Sous réserve de l'évaluation dont je viens de parler et que cette évaluation le justifie, je voterai pour ce vœu. Merci. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci. Quelques éléments de réponse sur les interpellations de Monsieur SEINGIER. L'encadrement a été mis en œuvre par l'Etat et non par la Maire de Paris, et la Métropole du Grand Paris n'existait pas à ce moment. Mais je note avec satisfaction que vous souhaitez que la compétence logement soit remontée à la Métropole. La Métropole persiste à exister. Je m'en félicite. Le 8 décembre prochain, nous voterons un certain nombre de délibérations importantes pour caractériser ce qui relève de l'intérêt métropolitain en termes d'aménagement, de développement économique, d'économie sociale et solidaire, de développement durable. J'espère que nous voterons le plan de l'habitat au niveau de la Métropole du Grand Paris et que nous serons d'accord avec l'ensemble des maires de la Métropole afin de plaider pour l'encadrement des loyers, la construction de logement social, un hébergement mieux réparti à l'échelle du Grand Paris, ce qui est loin d'être le cas aujourd'hui.

Madame SLAMA, quelques éléments de réponse. »

Mme Eléonore SLAMA, Adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement :

« Pour répondre à Monsieur SEINGIER, le chiffre de 115 000 vient d'une étude de l'APUR datant de 2015. S'agissant du conventionnement, nous avons déjà eu ce débat, au risque de me répéter, il s'agit bien de créer du logement social, puisque les personnes qui auront droit d'y entrer seront éligibles à la procédure classique. Laissons faire le Gouvernement, je pense que nous avons le droit, compte tenu de la pression en termes de demandeurs de logement sur le territoire parisien, de faire part au Gouvernement de nos attentes. L'objet de ce vœu est de rappeler que, pour nous, l'encadrement des loyers a fait ses preuves. La hausse des loyers de 50% sur la dernière décennie est contenue à 1% depuis quelques années. Il s'agit de rappeler notre attachement à ce dispositif, de rappeler que le logement reste notre priorité, qu'il y a urgence à agir.

Pour vous répondre, Monsieur MOULIN, je ne suis pas sûre que des propriétaires aient décidé de ne plus mettre en location leurs biens en raison de ce dispositif. Sachez que nous luttons contre la location saisonnière abusive. Nous mettons en place des dispositifs pour limiter ces locations dans le temps, parce que Paris a besoin de logements habitables et non loués pour faire de la plus-value financière. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci. »

Votants : 27 dont 4 pouvoirs

Pour : 22 voix dont 3 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs
02 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir
05 voix groupe Ecologiste

Contre : 0

Abstention : 05 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir

Vœu adopté à l'*unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2017-245 VOEU)

- Vœu 122017-025 : Vœu relatif à la lutte contre les violences faites aux femmes sur proposition d'Emmanuelle PIERRE-MARIE et des élu-e-s du groupe Écologiste.

Considérant la déclaration du Président de la République à l'occasion de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes (25 novembre 2017) ;

Considérant le travail exemplaire mené dans le 12^e arrondissement par la Maison des femmes, la Halte Femmes, Femmes solidaires, et de nombreuses autres associations ;

Considérant que l'essentiel de l'accueil et de l'accompagnement des victimes de violences conjugales repose sur les acteurs institutionnels et associatifs ;

Considérant l'augmentation sensible des dépôts de plaintes pour violences sexuelles et sexistes ;

Considérant que certaines des mesures annoncées par le Président de la République ont été reprises des revendications de longue date des mouvements féministes et constitueront un réel progrès si elles sont financées ;

Considérant que l'allongement du délai de prescription des crimes sexuels sur les mineurs et l'alignement de l'âge du consentement sur celui de la majorité sexuelle, à 15 ans, doivent s'accompagner d'un engagement clair pour que cessent les correctionnalisations des viols afin d'économiser le coût d'une procédure aux assises ;

Considérant que la mise en place d'un module d'enseignement dans toutes les écoles du service public consacré à la prévention et à lutte contre le sexisme, le harcèlement et les violences serait une mesure nécessaire mais doit s'accompagner d'une formation sérieuse des enseignant.e.s et s'étendre aux écoles sous contrat ;

Considérant qu'il existe à Paris, en particulier à l'Hôpital Tenon, une consultation « Maltraitance psychotraumatique » non sectorisée, très efficace mais saturée ;

Considérant que l'ensemble des dispositifs associatifs et publics sont saturés et tiennent grâce à l'engagement sans faille des agents et salari.é.s auprès des victimes, souvent au-delà de leur temps de travail rémunéré, ainsi qu'à celui des bénévoles ;

Considérant que la mise en place d'un formulaire en ligne pour permettre aux victimes d'être orientées par un policier spécialement formé, sans avoir à se déplacer, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 serait une initiative tout à fait utile si elle s'accompagnait de la garantie que toutes les plaintes soient enregistrées et traitées, d'une formation sérieuse des policiers en charge et d'une campagne de recrutement à la hauteur des besoins et d'une orientation systématiques vers les associations spécialisées ;

Considérant que toutes ces mesures ont un coût et resteront lettre morte si elles ne s'accompagnent pas d'un budget à la hauteur et que les sommes promises sont plus qu'insuffisantes ;

Considérant le projet de création d'un lieu d'accueil pour les femmes victimes de violence dans le 12^e arrondissement ;

Considérant le coût annuel des violences au sein du couple et de leurs conséquences sur les enfants a été évalué à 3,6 milliards d'euros (Bulletin épidémiologique hebdomadaire du 19/07/2016) ;

Considérant que l'Espagne dédie un milliard d'euros à la lutte contre les violences faites aux femmes et aux enfants ;

Considérant l'engagement depuis de nombreuses années, de la Mairie de Paris sur la question.

Sur proposition du groupe des élu-e-s écologistes, le Conseil du 12^e arrondissement émet le vœu que :

- L'Education nationale assure effectivement les « trois séances d'information et d'éducation à la sexualité » prévues chaque année pour les élèves du primaire et du secondaire dans la circulaire n°2003-027 du 17-02-2003 et les actions de prévention sur l'égalité femmes-hommes à destination des jeunes ; et que le 12^e arrondissement se porte candidat à l'accueil de modules pédagogiques innovants pour l'enseignement de l'égalité Femmes-Hommes ;
- La Mairie de Paris demande, en soutien aux associations qui accompagnent les victimes au quotidien, que le budget dédié à la grande cause augmente à la hauteur de ces enjeux ;
- La Mairie de Paris instaure un groupe de travail dédié à l'affinement et à l'effectivité des mesures annoncées par les actrices et acteurs de terrains au sein de l'Observatoire parisien des violences faites aux femmes ;
- La Mairie de Paris consacre une enveloppe budgétaire à la hauteur des besoins des associations d'accompagnement et d'aide des victimes de violences conjugales ;
- L'Etat et la Région mobilisent les financements nécessaires à la création du lieu d'accueil pour femmes victimes de violence en projet dans le 12^e arrondissement.

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Conseillère d'arrondissement, Déléguée auprès de la Maire du 12^e arrondissement, rapporteure :

« Les violences contre les femmes et les filles sont une violation grave des droits humains. Agression sexuelle, harcèlement, violence physique et psychologique avec de telles conséquences, dommages physiques, séquelles psychologiques, blessures mentales et sexuelles jusqu'à la mort. Une femme meurt tous les trois jours sous les coups de son compagnon ou de son ex-compagnon.

Toute société devrait logiquement protéger ses victimes, prévenir les violences, garantir la non-impunité. Depuis des dizaines d'années, la société civile se mobilise. Le dernier exemple est la formidable mobilisation mondiale partie de l'affaire Harvey Weinstein, tel un raz-de-marée, qui a mobilisé toutes les opinions publiques dans le monde. Depuis des dizaines d'années, ces mobilisations ont conduit à faire de la violence contre les femmes une priorité et à voter des lois. Cependant, l'application est lente, imparfaite, et les politiques publiques sont bien loin d'être suffisantes pour éradiquer les violences contre les femmes. Des faits qui reflètent une difficulté : être entendues. C'est le reflet d'une réalité.

Les normes sociales réduisent les victimes de violences au silence tandis qu'elles laissent les prédateurs non seulement libres, mais acceptent même leurs plaintes en diffamation. De façon générale, la parole des victimes est dénigrée, minimisée, pour les dissuader de porter plainte. Trop souvent, la gravité des violences et de leurs impacts est incomprise, niée. Seulement 14% des femmes victimes de violences conjugales portent plainte, 10% des femmes violées portent plainte, 5% des cas de harcèlement sexuel sont traduits devant la justice.

Pourtant, les femmes parlent. Ce n'est pas la parole qu'il faut libérer, c'est l'ouïe. Lutter contre les violences faites aux femmes doit être un projet de société, parce que

tout ceci nécessite de l'action de terrain ; un budget fortement accru est absolument nécessaire, en particulier pour permettre aux associations qui sont de véritables sas entre la solitude et la plainte, de dignement accueillir et accompagner les victimes. Après la baisse drastique du budget des droits des femmes et la mobilisation des structures de secteur, le Gouvernement doit donner des gages qui passent par l'augmentation des budgets alloués à la lutte contre les violences faites aux femmes dès l'examen du budget annuel de l'Etat.

Durant la campagne présidentielle, le candidat Emmanuel MACRON avait annoncé vouloir faire de l'égalité femmes-hommes la cause de son quinquennat. Cette promesse a été suivie d'effets d'annonce prometteurs, que certaines associations avaient jugé un peu timides. Bel euphémisme. Néanmoins, le Président de la République a fait un pas en avant significatif et symbolique. Trois priorités, dont j'ai retenu l'importance : éducation, combat culturel en faveur de l'égalité, meilleur accompagnement des victimes, renforcement de l'arsenal répressif. Nous ne pouvons que nous en réjouir. Mais où sont les budgets qui vont avec ? Désengagement de l'Etat mais aussi désengagement de la Région. Le projet Toit & Joie pour accueillir des femmes victimes de violence dans le 12^e arrondissement n'aura pas lieu. Je vous remercie. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci Madame PIERRE-MARIE. Madame MONTANDON, pour la position de votre groupe. »

Mme Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris :

« Le sujet de la lutte contre les violences faites aux femmes est consensuel. Nous engageons à lutter contre ce fléau. Cependant, dans votre vœu, vous réussissez à semer la confusion avec des éléments flous. Pourriez-vous expliquer ce que sont les modules pédagogiques innovants ainsi que le public ciblé, parce qu'il y a jeune et jeune. Qu'entendez-vous par les actions des élèves primaires ? Pour nous, il doit y avoir une différenciation entre le primaire et le secondaire.

Dans votre vœu, vous faites référence à la Région Ile-de-France pour solliciter un financement. Je rappelle que la Région Ile-de-France a fait, pour l'année 2017, de la lutte contre les violences faites aux femmes, sa grande cause régionale avec le Centre Hubertine Auclert. La Région mène un travail de fond remarquable pour l'égalité entre les hommes et les femmes, mais surtout pour la lutte contre les violences qui touchent 280 000 femmes par an. Je ne citerai pas toutes les actions mises en place, si ce ne sont les initiatives pédagogiques dans les lycées. Il nous semble qu'il s'agit de la bonne tranche d'âge pour essayer d'enrayer ce fléau. Je reviens à ma question sur vos intentions par rapport aux écoles primaires. En développant des appels à projets pour encourager et soutenir toutes les initiatives de prévention et de sensibilisation, comme le soutien aux victimes. Des solutions permettant de multiplier la capacité de logements destinés à accueillir les femmes victimes de violence. La Région a doublé cette capacité d'accueil depuis cette mandature.

Je n'irai pas plus dans le détail, mais notre vote dépendra de vos explications. Merci. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci. Monsieur MOULIN. »

M. Fabrice MOULIN, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement :

« Je pense que chacun partage les propos de Madame PIERRE-MARIE. Cela dit, je rappelle que la grande cause quinquennale annoncée par Emmanuel MACRON en

novembre se décline en plusieurs thématiques, dont la lutte contre les violences faites aux femmes. Ainsi, 423 millions d'euros sont mobilisés dans une politique transversale et interministérielle. A travers l'action de Marlène SCHIAPPA et le plan de sécurité sexuelle annoncé par le Président de la République, ces budgets se déclinent en trois volets : l'éducation et le sensibilisation, l'accompagnement des victimes, la verbalisation des harcèlements de rue avec une politique de sanction. Un volet concerne l'Education Nationale. L'objectif est d'améliorer le climat scolaire et de favoriser l'apprentissage de la responsabilité. La police nationale a des actions spécifiques pour améliorer le parcours des victimes de violence en facilitant l'accès à leurs droits, en renforçant l'action publique, en luttant contre la banalisation du sexisme. Environ 30% du programme d'actions du fonds interministériel de prévention de la délinquance sont consacrés à améliorer la prévention des violences faites aux femmes. J'espère que vous apprécierez les informations que je vous donne. Nous ne votons pas contre l'augmentation des associations de lutte contre les violences faites aux femmes. Je voterai malgré tout ce vœu. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci. Je suis ravie qu'au sein de ce Conseil d'arrondissement, nous ayons un porte-parole de Madame PECRESSE, un porte-parole du Gouvernement. Je voudrais savoir qui va financer le projet Toit & Joie dans le 12^e arrondissement pour mettre à l'abri les femmes victimes de violences. Tout le monde avait promis de l'argent et tout le monde est en train de se retirer. Je vais être pragmatique. Il y avait un financement régional, un financement de l'Etat, et nous nous retrouvons seulement avec le financement de la Ville de Paris. Je veux bien croire tous les porte-parole, mais je voudrais juste que nous puissions construire ce projet. Madame PIERRE-MARIE, pour compléter. »

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Conseillère d'arrondissement, Déléguée auprès de la Maire du 12^e arrondissement :

« Je souhaite compléter sur le financement du Centre Hubertine Auclert. Le financement de la Région a baissé dès l'arrivée de Madame PECRESSE. Par rapport aux élèves primaires et secondaires, nous avons une divergence de vue. Les études prouvent que les inégalités dès le plus jeune âge provoquent des violences. Comme l'écriture inclusive, les stéréotypes de genre et l'inégalité se travaillent dès l'enfance, voire dès la petite enfance. Je salue le travail que je réalise avec Madame MARQUIS sur l'égalité filles-garçons dans les crèches pour avoir une attitude et des postures professionnelles qui ne recréent pas ces stéréotypes de genre.

Des programmes, des associations interviennent dans les écoles maternelles, dans les écoles primaires et dans les collèges avec un niveau agencé aux attentes des élèves. Nous ne faisons pas d'amalgame. Nous luttons bien contre les stéréotypes de genre pour comprendre qu'il y a le respect des filles et des garçons. Il y a aussi une histoire de consentement qui se travaille pas seulement au lycée, mais dès le collège, voire désormais dès le primaire. Ces questions ne sont pas tabous, ne se mettent pas sous le tapis, mais se travaillent dès le plus jeune âge. Merci. »

Mme Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris :

« Nous allons nous abstenir. Nous sommes d'accord sur les quatre derniers points. Mais si les modules pédagogiques innovants sont l'écriture inclusive ou la fin des stéréotypes, nous ne pouvons pas cautionner. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Très bien. »

Votants : 27 dont 4 pouvoirs

Pour : 22 voix dont 3 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs
02 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir
05 voix groupe Ecologiste

Contre : 0

Abstention : 05 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir

Vœu adopté à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2017-246 VOEU)

Q122017-013 : Question orale posée par Matthieu SEINGIER, au nom du groupe Les Républicains, relative à la mise à sens unique de la rue du Faubourg Saint-Antoine.

Dans le cadre du Plan Vélo 2015-2020 de la Ville de Paris, l'exécutifs parisiens envisage de mettre à sens unique la rue du Faubourg Saint Antoine pour les voitures entre la place de la Bastille et l'avenue Ledru Rollin.

Le site de la mairie¹ indique que l'objectif est : « *de sécuriser et rendre plus confortables les cheminements vélos, par la mise en place d'aménagements protégés, rendre plus confortables les cheminements piétons et les sécuriser notamment aux abords des stations de métro Bastille et Ledru-Rollin, d'organiser les livraisons et de faciliter les circulations bus.* »

Une réunion publique du 19 octobre 2016 s'est tenue sur le sujet où une concertation a été annoncée jusqu'à l'été 2017.

Pourtant aucune information n'a été donnée et le site du 12e n'apporte pas plus de précisions.

En parallèle, les projets d'aménagement de la place de la Bastille et de la place de la Nation évoque un sens unique de circulation entre Bastille et Nation.

Ces deux projets engendreraient un report très lourd sur des rues étroites actuellement inadaptées à un tel flux, telle que la rue Sedaine côté 11^e, ou l'étroite rue de Charonton, déjà en sens unique, côté 12^e arrondissement. En outre, nous sommes toujours dans l'attente d'un plan global de circulation à l'échelle de l'est parisien.

C'est la raison pour laquelle le groupe Les Républicains vous demandent :

- Où en est la réflexion de la mairie sur la requalification de la rue du Faubourg Saint Antoine ?
- La mairie a-t-elle l'intention de présenter sa réflexion aux habitants et commerçants pour recueillir leurs souhaits et idées avant que les travaux ne commencent ?
- Envisagez-vous de mettre en oeuvre une étude d'impact global sur l'ensemble des reports de circulation sur l'est parisien qui tienne compte de la rénovation des places de la Bastille et de la Nation, de l'éventuelle restriction de circulation rue de Charonne ou des capacités limitées des voiries parallèles au faubourg Saint Antoine ?

M. Matthieu SEINGIER, Conseiller d'arrondissement :

« L'information vient essentiellement du site de la Ville de Paris. Une réunion publique a été menée le 16 octobre 2016. Depuis, plus rien. Vous avez déjà répondu à une partie sur le plan global de déplacement puisque tout est lié. Ce quartier va être entièrement bouleversé par l'aménagement de la Place de la Bastille et de la Place de la Nation. J'ai une information très récente. Une réunion publique s'est tenue le 29 novembre sur la rue de Charonne. Nous apprenons que 400 véhicules/heure arrivent sur le Faubourg Saint-Antoine. La mise en sens unique du Faubourg Saint-Antoine risque d'avoir de grosses répercussions sur toutes les rues aux alentours. Nous voulions savoir où en était la réflexion sur cette requalification et si vous aviez l'intention de nous présenter une réflexion. Si oui, quand ? Merci. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Non, nous ne présentons jamais nos réflexions aux habitants. C'est une question de principe. Je rigole... Monsieur GREAU pour répondre. »

M. David GREAU, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

« Merci, Madame la Maire. Vous avez déjà une partie de réponse à votre question dans votre question elle-même. L'autre partie dans les explications à vos vœux sur les places de la Bastille et de la Nation.

Je suis entièrement d'accord avec vous sur le fait que nous devons veiller à la cohérence de nos aménagements. Nous le faisons bien. La Place de la Bastille a dû faire l'objet d'études complémentaires. En parallèle, le réaménagement du Faubourg Saint-Antoine a été voté à l'unanimité dans le Plan-Vélo, et a dû s'aligner sur les futurs aménagements de la Place de la Bastille et ceux de la Place de la Nation.

Deux hypothèses ont été présentées aux habitants des 11^e et 12^e arrondissements en octobre 2016. Les deux scénarios comportaient la mise à sens unique du Faubourg Saint-Antoine, avec des différences d'élargissement de trottoirs et de pistes cyclables unidirectionnelles ou bidirectionnelles. Au cours des derniers mois, les équipes de la direction de la voirie et des déplacements ont retravaillé les projets. Des comptages ont été effectués, des études flux, des analyses des possibles conflits d'usage. L'aménagement actuel du Faubourg Saint-Antoine est daté et ne fonctionne pas pour les automobilistes ni pour les cyclistes et les piétons.

Comme tout projet de réaménagement, nous allons évidemment concerter. Nous construisons tous nos projets concernant l'espace public, qu'ils soient issus du budget participatif ou des projets que nous portons au sein de la majorité, avec les riverains, les commerçants, les conseillers de quartier, les conseils locaux, notamment le conseil local du handicap, et les associations locales. Nous l'avons fait récemment sur la rue Beccaria, sur la Cour Saint-Eloi, sur la Place Béclère, sur la Place Maurice de Fontenay, sur la Place de la Bastille, sur la Place de la Nation. Il n'y a pas de raison que la rue du Faubourg Saint-Antoine y fasse exception. Les projets et leur avancement seront présentés à Madame la Maire et moi-même, la semaine prochaine. Les travaux sont programmés entre octobre 2018 et octobre 2019. Nous avons encore un peu de marge de manœuvre en termes de concertation pour organiser de nouvelles réunions publiques et de nouvelles consultations avec les habitants.

Je crains que, derrière votre souci de comptage et de circulation, se cache la peur de la diminution de la place de la voiture et la volonté d'immobilisme sur cette rue qui ne fonctionne pas aujourd'hui. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup. Monsieur SEINGIER, vous souhaitez répondre. »

M. Matthieu SEINGIER, Conseiller d'arrondissement :

« Comme le règlement le permet. Merci d'extrapoler ma pensée. Ma question était une question de calendrier. Je m'aperçois que ce n'est pas encore précis. Octobre 2018/octobre 2019. N'allez pas plus loin. Merci. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup. Je vous souhaite à toutes et à tous une bonne fin de soirée, de bonnes fêtes de fin d'année. Nous nous retrouverons le 22 janvier 2018. »

Madame la Maire lève la séance à 22 H 05.

La Maire du 12^e arrondissement,
Catherine BARATTI-ELBAZ.